

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 18, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaq Senator Bryan Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of the Committee on Indigenous Peoples. I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Arnot: I am Senator David M. Arnot from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from Manitoba.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from Saint-Louis de Kent, in New Brunswick.

[*English*]

Senator Prosper: Senator Paul Prosper, Nova Scotia, traditional territory of Mi'kma'ki.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Pierre Dalphond, senator from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator D. Patterson: Dennis Patterson, Nunavut, Inuit Nunangat.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je tiens d'abord à souligner que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe et où vivent maintenant de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur micmac Bryan Francis d'Epekwitk, aussi connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité des peuples autochtones. Je vais maintenant demander aux membres du comité qui sont présents de se présenter en disant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : Je suis le sénateur David M. Arnot, de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, territoire du Traité n° 6, Alberta.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, de Saint-Louis-de-Kent, au Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Sénateur Paul Prosper, Nouvelle-Écosse, territoire traditionnel Mi'kma'ki.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur D. Patterson : Dennis Patterson, Nunavut, Inuit Nunangat.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Antigonish, Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Senator Audette: [*Innu-aimun spoken*] Senator Michèle Audette, Quebec.

Senator Greenwood: Good evening. Margo Greenwood, British Columbia, Treaty 6 territory.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Treaty 7 territory.

The Chair: Thank you, senators.

Today we will consider our clause-by-clause consideration of Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Before we begin, I would like to remind senators of a few points. If senators are unclear of where we are in the process, I encourage you to ask for clarification.

When amendments are proposed to be moved in a clause, we will follow the order of the lines of a clause. If senators are opposed to an entire clause, in committees the appropriate step is not to move a motion to delete the entire clause, but rather to vote against that clause.

Some amendments may have consequential effect on other parts of the bill. As a result, it would be helpful if senators moving such amendments identify and explain what other clauses would be impacted. Staff will try to keep track of the places where subsequent amendments need to be moved and will draw our attention to them. However, there may be instances where no preliminary analysis has been done to establish which amendments are of consequence to others and which may be contradictory.

Senators who have questions about the process or about anything occurring can raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter of order and make a ruling. The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. For this, however, I will depend on your cooperation. Please keep your interventions focused and brief.

If there ever is any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

La sénatrice Audette : [*mots prononcés en innu-aimun*] sénatrice Michèle Audette, Québec.

La sénatrice Greenwood : Bonsoir. Margo Greenwood, Colombie-Britannique, territoire visé par le Traité n^o 6.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, Alberta, territoire du Traité n^o 7.

Le président : Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs.

Aujourd'hui, nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Avant de commencer, je voudrais rappeler quelques points aux sénateurs. Si les sénateurs ne savent pas où nous en sommes dans le processus, je vous encourage à demander des précisions.

Lorsque l'on proposera l'adoption d'amendements à un article, nous suivrons l'ordre des lignes de l'article. Si les sénateurs s'opposent à l'adoption d'un article en entier, l'étape appropriée, en comité, consiste non pas à proposer une motion visant à le supprimer au complet, mais plutôt à voter contre cet article.

Certains amendements pourraient avoir des répercussions sur d'autres parties du projet de loi. Par conséquent, il serait utile que les sénateurs qui proposent de tels amendements établissent et expliquent quels autres articles seraient touchés. Le personnel tentera de suivre les endroits où des amendements ultérieurs devront être proposés et attirera notre attention sur ceux-ci. Cependant, il pourrait y avoir des cas où aucune analyse préliminaire n'a été faite pour établir quels amendements ont des conséquences pour d'autres et lesquels pourraient être contradictoires.

Les sénateurs qui ont des questions sur le processus ou sur quoi que ce soit qui se passe peuvent certainement invoquer le Règlement. À titre de président, j'écouterai l'argumentation, je déciderai si on a suffisamment discuté de la procédure et je rendrai une décision. Le comité est l'ultime maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et une décision peut être portée en appel devant le comité plénier en demandant si celle-ci est maintenue.

En tant que président, je ferai tout en mon pouvoir pour que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. À cette fin, toutefois, je dépendrai de votre collaboration. Veuillez vous en tenir à des interventions brèves et ciblées.

S'il y a le moindre doute quant au résultat d'un vote par oui ou par non ou à main levée, la façon la plus efficace de procéder est de demander un vote par appel nominal. Les sénateurs savent que tout vote à égalité des voix annule la motion en question.

Finally, I want to note that a few departmental officials from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and from Justice Canada will be available to answer any technical questions. With us with from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada are Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction; and Kate Ledgerwood, Director General, Reconciliation Secretariat; and from the Department of Justice, Dr. Seetal Sunga, Senior Counsel, Legal Services.

Are there any questions on any of the above? If not, we will resume where we left yesterday. We will return to clause 10.

Shall clause 10 carry?

Senator Tannas: Colleagues, before the conclusion of yesterday's meeting, I served notice that I intended to move an amendment for consideration today that would remove the Native Women's Association of Canada from the list of automatic directors to the board of the national council.

We heard many hours of testimony on the makeup of the board of the national council, and we heard a lot of general unhappiness about not enough seats for some and no seats for others. I dare say, although I couldn't say it's 100% true, but this was probably the issue that came up the most and that we invested the most time on.

I was struck by some gentle advice that we got from Marie Wilson, Commissioner of the TRC, when she pointed us to the national organizations that attended the apology. She never named anybody, but those national organizations were the AFN, the MNC, NWAC, CAP and ITK, as near as we have been able to ascertain. I pressed her a little bit on this as well, and I felt relatively certain — and I have looked at her testimony again — that she was pointing us at an inclusive group of those that were there at the beginning.

It was an odd process in the House of Commons where three out of the five were originally envisioned, then two were added to get us to five, and then somehow we know that CAP was dropped and NWAC was left on.

Yesterday there was an amendment to re-add the Congress of Aboriginal Peoples, and I thought that brought some symmetry to what we were doing. The discussion that we had further highlighted to me that there was some symmetry in all five or in only three. The discussion that we were having and some of the

Enfin, je tiens à souligner que quelques fonctionnaires de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et de Justice Canada seront disponibles pour répondre aux questions techniques. Nous accueillons les représentantes de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique, Kate Ledgerwood, directrice générale, Secrétariat de la réconciliation, ainsi que la représentante du ministère de la Justice Seetal Sunga, avocate-conseil, Services juridiques.

Y a-t-il des questions sur ce qui précède? Sinon, nous reprendrons là où nous en étions hier. Nous allons revenir à l'article 10.

L'article 10 est-il adopté?

Le sénateur Tannas : Chers collègues, avant la fin de la réunion d'hier, j'ai donné avis que j'avais l'intention de proposer aujourd'hui un amendement visant à retirer l'Association des femmes autochtones du Canada de la liste des administrateurs automatiques du conseil d'administration du conseil national.

Nous avons entendu de nombreuses heures de témoignages sur la composition du conseil d'administration du conseil national, et nous avons entendu beaucoup de mécontentement général au sujet du manque de sièges pour certains et de l'absence de sièges pour d'autres. J'ose dire — même si je ne pourrais pas affirmer que c'est entièrement vrai — que c'est probablement la question qui a été soulevée le plus souvent et à laquelle nous avons consacré le plus de temps.

J'ai été frappé par certains gentils conseils que nous avons reçus de Marie Wilson, commissaire de la Commission de vérité et réconciliation, lorsqu'elle nous a parlé des organisations nationales qui ont assisté aux excuses. Elle n'a jamais nommé qui que ce soit, mais ces organisations nationales étaient l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada — ou l'AFAC —, le Congrès des peuples autochtones — ou le Congrès des peuples autochtones, ou CPA — et l'Inuit Tapiriit Kanatami — ou l'ITK —, pour autant que nous ayons pu le vérifier. J'ai un peu insisté auprès d'elle à ce sujet également, et j'ai eu la certitude relative — et j'ai relu son témoignage — qu'elle nous indiquait un groupe inclusif composé de celles qui étaient là au début.

C'était un processus étrange à la Chambre des communes, où trois des cinq ont été envisagées au départ, puis deux ont été ajoutées pour nous amener à cinq, puis nous savons que le CPA a été abandonné et qu'on a conservé l'AFAC.

Hier, il y a eu un amendement visant à rajouter le Congrès des peuples autochtones, et je pensais que cela apportait une certaine symétrie à ce que nous faisons. La discussion que nous avons eue m'a fait remarquer qu'il y avait une certaine symétrie avec les cinq ou avec seulement trois. La discussion que nous avons

rational for excluding CAP could be applied today in a discussion today in a discussion about excluding NWAC. This whole issue has taken a long time and has been a distraction. Unfortunately, it has diminished the contribution over 50 years of one of those five organizations. My suggestion yesterday was to try and find the symmetry again. If we believed our own words yesterday when we did not pass CAP back in and restore the five, surely the words apply for NWAC.

But on reflection, my mother always said two wrongs don't make a right. It would be terrible to diminish further the contributions of anybody that has worked so hard in the cause of Aboriginal people for so long. I believe we do have one more chance to get it right with CAP, if that's what we decide to do, and that's on the floor of the Senate with everybody there. I don't think there would be anybody who would argue that it's a worthy discussion to have, seeing as how it failed in a tie here at the committee. I think it would be smart for us to canvass the wider Senate to see if they can help us solve this problem that was not of our making.

Colleagues, forgive me for being so long-winded. I know it came in the package, but I would like to withdraw that proposed amendment. Thank you.

The Chair: Thank you. Okay. Any questions, comments before we move on?

Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

[*Translation*]

Senator Audette: First, I would like to ask the committee's consent pursuant to Senate Rule 10-5 to return to clause 7, which the committee passed yesterday. I'd like to propose some changes to the amendment Senator Tannas put forward on behalf of Senator Patterson in order to clarify the French and English versions. Do I have your consent to proceed?

[*English*]

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Audette that, pursuant to Rule 10-5, the committee proceed to reconsider clause 7 as amended?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Audette: Your French is so good.

et une partie de la justification de l'exclusion du CPA pourraient s'appliquer aujourd'hui dans le cadre d'une discussion sur l'exclusion de l'Association des femmes autochtones du Canada, ou AFAC. Toute cette question a grugé beaucoup de temps et a été une source de distraction. Malheureusement, elle a atténué la contribution apportée par l'une de ces cinq organisations au cours des 50 dernières années. Ce que j'ai proposé, hier, c'était que l'on tente de retrouver la symétrie. Si nous croyions ce que nous disions hier lorsque nous n'avons pas adopté l'amendement visant à ramener le CPA et à rétablir les cinq, les paroles s'appliquent certainement à l'AFAC.

Mais, à bien y penser, ma mère a toujours dit qu'on ne guérit pas le mal par le mal. Il serait terrible de diminuer encore davantage la contribution de quiconque a travaillé très fort à la cause des autochtones pendant aussi longtemps. Je crois que nous avons une autre occasion de bien faire les choses avec le CPA, si c'est ce que nous décidons de faire, et ce sera sur le parquet du Sénat en présence de tout le monde. Je ne pense pas que qui que ce soit soutiendrait qu'il vaut la peine d'en discuter, étant donné que l'amendement a été rejeté lors d'un vote à égalité des voix au sein du comité. Je pense qu'il serait judicieux que nous consultations l'ensemble du Sénat pour voir s'il peut nous aider à résoudre ce problème que nous n'avons pas créé.

Chers collègues, pardonnez-moi de parler aussi longuement. Je sais que c'était dans la liasse, mais je voudrais retirer l'amendement proposé. Merci.

Le président : Merci. D'accord. Y a-t-il des questions ou des commentaires avant que nous poursuivions?

L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

[*Français*]

La sénatrice Audette : J'aimerais tout d'abord demander le consentement du comité, conformément à l'article 10-5 du Règlement, pour revenir à l'article 7, que le comité a adopté hier. J'aimerais proposer des changements à l'amendement que le sénateur Tannas a proposé au nom du sénateur Patterson, afin de clarifier les versions française et anglaise. Consentez-vous à ce que l'on procède?

[*Traduction*]

Le président : L'honorable sénatrice Audette propose que, conformément à l'article 10-5 du Règlement, le comité réexamine l'article 7 modifié.

Des voix : D'accord.

La sénatrice Audette : Votre français est tellement bon.

[*Translation*]

Thank you for your consent. The first change is to paragraphs (a) and (b). The amendment states that the council shall report annually to Parliament and the people of Canada.

I move that, in the French version, those words be deleted and replaced with the following:

“faire rapport annuellement des progrès réalisés”

[*English*]

In English, it would read “report annually on the Government of Canada’s post-apology progress.”

[*Translation*]

After yesterday’s meeting, department officials told us that clause 17 deals with tabling the report. If you’ll remember, in the bill, clause 17 deals with tabling the report; the annual report will be submitted to the minister and the minister will table it in Parliament.

[*English*]

The Chair: Any comments or questions?

Senator D. Patterson: I understand and agree to the subamendment.

The Chair: Anyone else? Okay.

Is it your pleasure, honourable senators, to amend the clause as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: 7.1.

[*Translation*]

Senator Audette: I move the following for the new clause 7.1.

That Bill C-29 be amended on page 4 by adding the following after line 26:

“7.1 (1) For greater certainty,

(a) nothing in this Act is to be construed as authorizing the Council to act on behalf of, or represent the interests of, an Indigenous governing body; and

[*Français*]

Merci pour le consentement. Le premier changement est aux alinéas a) et b). L’amendement dit que le conseil va faire rapport annuellement au Parlement et à la population du Canada.

Je propose qu’on retire ces mots pour que le texte se lise comme suit :

« faire rapport annuellement des progrès réalisés »

[*Traduction*]

En anglais, le libellé serait « report annually on the Government of Canada’s post-apology progress ».

[*Français*]

Les gens du ministère nous ont avisés hier, à la suite de notre réunion, que l’article 17 traitait du dépôt du rapport. Si vous vous en souvenez, dans le projet de loi, l’article 17 traite du dépôt du rapport; le rapport annuel du conseil sera présenté au ministre et le ministre le déposera au Parlement.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il des commentaires ou des questions?

Le sénateur D. Patterson : Je comprends et j’accepte le sous-amendement.

Le président : Quelqu’un d’autre? D’accord.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, de modifier l’article modifié?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 7 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : 7.1.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Pour le nouveau paragraphe 7.1, je propose ce qui suit :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à la page 4, par adjonction, après la ligne 31, de ce qui suit :

« 7.1 (1) Il est entendu :

a) que la présente loi n’a pas pour effet d’autoriser le Conseil à agir au nom d’un corps dirigeant autochtone ou à en représenter les intérêts;

(b) no duty to consult an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982* is discharged by consulting or engaging with the Council.”.

[English]

The Chair: Comments or questions?

Senator Coyle: This is probably the key consideration here. I was just saying to Senator Tannas that it felt like it was last week already but it was only yesterday that we met. It's just been a very busy and intense period here and around this table.

Just for clarity, Senator Audette, I believe we have heard that this is language that has been discussed with the three NIOs and that it is something that — I'm not sure whether I can say they agreed to or is drawn up based on conversations with them. How would you articulate that?

[Translation]

Senator Audette: Your question is important, senator. We agree that we're only talking about that specific clause. My office will reach out to the people working for the interim national chief, President Obed and President Caron. What we're hearing is that the wording is acceptable, but we're only talking about the wording. I can't put words in our leaders' mouths.

Senator Coyle: Thank you.

[English]

Senator D. Patterson: This is a question to Senator Audette. You said you had a couple of changes that were required, and we have dealt with one. Do you have another change to propose to 7.1?

Senator Audette: On this one, no. The other one I do.

The Chair: Senator Patterson has a supplementary.

Senator Audette: On that one?

[Translation]

One moment. Help me.

[English]

The Chair: We're going to suspend for a second.

(The committee suspended.)

b) qu'aucune obligation de consulter un groupe, une collectivité ou un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* n'est acquittée par le fait de consulter le Conseil ou d'engager un dialogue avec lui. ».

[Traduction]

Le président : Des commentaires ou des questions?

La sénatrice Coyle : C'est probablement l'élément clé. Je disais justement au sénateur Tannas qu'on dirait déjà que c'était la semaine dernière, mais ce n'est qu'hier que nous nous sommes réunis. C'est une période très occupée et intense ici et autour de cette table.

Simplement pour préciser, sénatrice Audette, je crois que nous avons entendu dire que ce libellé avait fait l'objet de discussions avec les trois organisations autochtones nationales et que c'est quelque chose que... Je ne suis pas certaine de pouvoir dire si elles y souscrivaient ou s'il a été formulé en fonction de conversations avec elles. Comment l'expliqueriez-vous?

[Français]

La sénatrice Audette : Votre question est importante, sénatrice. On s'entend pour dire qu'on parle seulement de cet article-là. Mon bureau va communiquer avec les gens qui travaillent pour la cheffe nationale par intérim, pour le président Obed et le bureau de la présidente Caron. Le message que l'on reçoit est que le libellé est acceptable, mais on parle seulement du libellé. Je ne peux pas mettre des mots dans la bouche de nos leaders.

La sénatrice Coyle : Merci.

[Traduction]

Le sénateur D. Patterson : Ma question s'adresse à la sénatrice Audette. Vous avez dit que deux ou trois changements étaient requis, et nous en avons étudié un. Avez-vous un autre changement à proposer qu'on apporte à l'article 7.1?

La sénatrice Audette : Sur celui-ci, non. Sur l'autre.

Le président : Le sénateur Patterson a une question complémentaire.

La sénatrice Audette : Sur celui-là?

[Français]

Attendez un instant. Aidez-moi.

[Traduction]

Le président : Nous allons suspendre la séance un instant.

(La séance est suspendue.)

(The committee resumed.)

Senator Audette: Senator Patterson, thank you for helping reorganize this. What I was presenting in French is new clause 7.1 on page 4. Do I need to read it again?

The Chair: Yes.

Senator Audette: I will read it in English.

I move:

That Bill C-29 be amended on page 4 by adding the following after line 26:

“7.1 (1) For greater certainty,

(a) nothing in this Act is to be construed as authorizing the Council to act on behalf of, or represent the interests of, an Indigenous governing body; and

(b) no duty to consult an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982* is discharged by consulting or engaging with the Council.”.

The Chair: Are there any comments or questions? Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Patterson?

Senator D. Patterson: This is DGP C-29 PRE 2-9, for your reference.

I move:

That Bill C-29 be amended on page 4 by adding the following after line 26:

“Bilateral Mechanisms

7.1 For greater certainty, if the Government of Canada establishes or has established a bilateral mechanism with a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*, that bilateral mechanism is not affected by this Act.”.

If I may, Mr. Chair, this complements the amendment just presented by Senator Audette, and it deals with the issue of bilateral mechanisms.

(La séance reprend.)

La sénatrice Audette : Sénateur Patterson, je vous remercie d’avoir contribué à la réorganisation. Ce que je présentais en français, c’est le nouvel article 7.1 à la page 4. Dois-je relire la motion?

Le président : Oui.

La sénatrice Audette : Je vais la lire en anglais.

Je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à la page 4, par adjonction, après la ligne 31, de ce qui suit :

« 7.1 (1) Il est entendu :

a) que la présente loi n’a pas pour effet d’autoriser le Conseil à agir au nom d’un corps dirigeant autochtone ou à en représenter les intérêts;

b) qu’aucune obligation de consulter un groupe, une collectivité ou un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* n’est acquittée par le fait de consulter le Conseil ou d’engager un dialogue avec lui. ».

Le président : Y a-t-il des commentaires ou des questions? Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : D’accord.

Le président : Sénateur Patterson?

Le sénateur D. Patterson : Il s’agit de la motion DGP C-29 PRE 2-9, si vous voulez la consulter.

Je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à la page 4, par adjonction, après la ligne 31, de ce qui suit :

« Mécanismes bilatéraux

7.1 Il est entendu que la présente loi est sans effet sur tout mécanisme bilatéral établi avec un conseil, un gouvernement ou une entité autorisés à agir pour le compte d’un groupe, d’une collectivité ou d’un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l’article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. ».

Si vous me le permettez, monsieur le président, cela complète l’amendement que vient de présenter la sénatrice Audette, et il porte sur la question des mécanismes bilatéraux.

I would like to acknowledge that Senator Greenwood worked on the same issue that was raised by ITK, and I'd like to thank her for that work she did in advancing a similar amendment. I won't talk about myself, but she's got a great mind.

While a "greater certainty" clause is very good at adding clarity that many have asked for, it doesn't specifically address bilateral mechanisms. As we have heard from ITK, since the Inuit-Crown Partnership Committee and other permanent bilateral mechanisms with other national Indigenous organizations are not defined in any statute to date — they are created by policy — I made a general reference in this amendment to any bilateral mechanism that is currently convened or could be convened in the future in this amendment, so it covers, of course, ITK, but other similar bilateral mechanisms. My hope is that it addresses ITK's concerns and provides even greater clarity that the work of the council will in no way take away from, undermine or usurp the important work happening at these bilateral mechanisms.

I'm particularly focused on preserving the good work of the Inuit-Crown Partnership Committee tables given this region is the largest region within Inuit Nunangat, my region of Nunavut. I know that the preference would be to have Inuit specificity in this bill, and President Obed spoke about that, but I also recognize that there's only so much we can do here without opening a larger debate as to why certain Indigenous groups are specifically included and others not. That's why this amendment includes, of course, ITK and is motivated by ITK, and I'm happy to have the record show that, but it will also embrace other Indigenous groups who have established or will establish bilateral mechanisms. This amendment takes the route of referring to concepts more generally while working to address the issues raised to me by Inuit through ITK.

Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Senator Arnot: I don't have any question with the substance. On the legislative drafting, Senator Patterson, we have 7.1, Senator Audette's amendment, for greater certainty that (a) and (b). Do we have to make this (c) and take out the word "Bilateral Mechanisms" as a heading and 7.1 "For greater certainty"? Is it redundant, or how will it read in its final form?

Senator D. Patterson: That's a good question. Mr. Chair, perhaps I can suggest that the clerk could refresh us with the practice, which I believe is the legislative draftspeople will, following our work, make sure that all the numbers work. Is that not how Senator Arnot's question could be dealt with?

Je tiens à souligner que la sénatrice Greenwood a travaillé sur la question qui a été soulevée par l'ITK, et je tiens à la remercier du travail qu'elle a fait pour proposer un amendement semblable. Je ne parlerai pas de moi, mais elle est d'une grande intelligence.

L'article qui commence par « Il est entendu que » est très efficace pour ajouter les précisions que beaucoup ont demandées, mais il ne traite pas spécifiquement des mécanismes bilatéraux. Comme nous l'a dit l'ITK, comme le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et d'autres mécanismes bilatéraux permanents avec d'autres organisations autochtones nationales ne sont définis dans aucune loi à ce jour — ils sont créés par une politique —, dans cet amendement, j'ai fait une allusion générale à tout mécanisme bilatéral qui est actuellement constitué ou qui pourrait l'être dans l'avenir, alors il englobe, bien sûr, l'ITK, mais aussi d'autres mécanismes bilatéraux semblables. J'espère qu'il dissipera les préoccupations de l'ITK et qu'il précisera encore davantage le fait que le travail du conseil ne réduira, ne minera et n'usurpera en rien le travail important qui se fait au sein de ces mécanismes bilatéraux.

Je me concentre particulièrement sur la préservation du bon travail des tables du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, étant donné que cette région est la plus grande région de l'Inuit Nunangat, ma région du Nunavut. Je sais que la préférence serait d'inclure la spécificité inuite dans le projet de loi, et le président Obed en a parlé, mais je reconnais aussi que nous ne pouvons pas faire grand-chose sans ouvrir un débat plus large sur les raisons pour lesquelles certains groupes autochtones sont spécifiquement inclus et d'autres pas. Voilà pourquoi cet amendement inclut, bien sûr, l'ITK et est motivé par cette organisation, et je suis heureux que le compte rendu le montre, mais il englobera également d'autres groupes autochtones qui ont établi ou qui établiront des mécanismes bilatéraux. Cet amendement opte pour le renvoi à des notions générales tout en ayant pour effet de régler les problèmes soulevés par les Inuits par l'intermédiaire de l'ITK.

Merci.

Le président : Je vous remercie, sénateur Patterson.

Le sénateur Arnot : Je n'ai pas de question sur le fond. En ce qui concerne la rédaction législative, sénateur Patterson, nous avons l'amendement 7.1 de la sénatrice Audette... Il est entendu que les alinéas a) et b). Devons-nous en faire l'alinéa c) et supprimer le mot « mécanismes bilatéraux » dans le titre et 7.1 « Il est entendu que »? Est-ce redondant, ou quelle sera la forme finale du libellé?

Le sénateur D. Patterson : C'est une bonne question. Monsieur le président, peut-être que la greffière pourrait nous rafraîchir la mémoire concernant la pratique, qui, je crois bien, consiste à ce que les rédacteurs législatifs, à la suite de nos travaux, veillent à ce que tous les chiffres fonctionnent. N'est-ce pas ainsi qu'on pourrait répondre à la question du sénateur Arnot?

The Chair: My understanding from Andrea is it's the role of the law clerk, and we'll confirm by the end of the meeting.

Senator D. Patterson: They would deal with the question that Senator Arnot brought up?

The Chair: Yes.

Senator Coyle: On that same point, plus another, just to clarify, I think Senator Arnot assumed that this would be the third, so it would be (c). Was it your intention — that's my first question — that it would follow the other two?

Senator D. Patterson: Yes.

Senator Coyle: Okay, thank you.

My other question is more one of substance. Is this language that the ITK have seen and commented on?

Senator D. Patterson: Yes.

Senator Coyle: Okay, thank you. Their commentary is positive?

Senator D. Patterson: I don't want to speak for them, but as I said, they had proposed to the committee and have consistently advocated that there be Inuit-specific measures in many policies and legislation.

The challenge that I found in looking at that — and I did have some interaction as well with the minister's office — is that if we were to specifically refer to the Inuit-Crown Partnership Committee, then we'd have to do the same for other Indigenous groups. That's why I chose to go through the title here, "bilateral mechanisms," which is well understood to include the so-called ICPC table.

ITK is aware of that wording. They have seen it. It may not be everything they had hoped for, but I believe it will help to encourage them to nominate someone to the council and be satisfied that we were serious about respecting the integrity and independence of the bilateral mechanisms.

Senator Coyle: Thank you.

[Translation]

Senator Audette: Senator Patterson, I move that the amendment be amended by replacing "a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*" with "an Indigenous governing body" for consistency.

Do you agree, Senator Patterson?

Le président : D'après ce que m'a dit Mme Mugny, c'est le rôle du légiste, et nous le confirmerons d'ici la fin de la séance.

Le sénateur D. Patterson : Il réglerait la question soulevée par le sénateur Arnot?

Le président : Oui.

La sénatrice Coyle : Sur le même point, plus un autre, simplement pour préciser, je crois que le sénateur Arnot a supposé que ce serait le troisième, alors il s'agirait de l'alinéa c). Aviez-vous l'intention — c'est ma première question — que cette disposition suive les deux autres?

Le sénateur D. Patterson : Oui.

La sénatrice Coyle : D'accord, merci.

Mon autre question porte davantage sur le fond. Les responsables de l'ITK ont-ils vu et commenté ce libellé?

Le sénateur D. Patterson : Oui.

La sénatrice Coyle : D'accord, merci. Leurs commentaires sont-ils positifs?

Le sénateur D. Patterson : Je ne veux pas parler en leur nom, mais, comme je l'ai dit, ils ont proposé au comité que des mesures propres aux Inuits soient incluses dans de nombreuses politiques et mesures législatives et ont constamment milité en ce sens.

Le défi que j'ai relevé en examinant cette question — et j'ai aussi eu des interactions avec le cabinet du ministre — tient au fait que, si nous devons mentionner spécifiquement le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, nous devrions faire de même pour les autres groupes autochtones. C'est pourquoi j'ai choisi de passer en revue le titre « mécanismes bilatéraux », qui est bien interprété comme incluant la fameuse table du CPIC.

Les responsables de l'ITK sont au courant de ce libellé. Ils l'ont vu. Ce n'est peut-être pas tout ce qu'ils avaient espéré, mais je crois qu'il les encouragera à nommer quelqu'un au conseil et à être convaincus que nous tenons vraiment à respecter l'intégrité et l'indépendance des mécanismes bilatéraux.

La sénatrice Coyle : Merci.

[Français]

La sénatrice Audette : Sénateur Patterson, je propose que l'amendement soit modifié en remplaçant « conseil, un gouvernement ou une entité autorisés à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtone titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* » par « corps dirigeant », pour que ce soit constant.

Êtes-vous d'accord, sénateur Patterson?

[English]

Senator D. Patterson: I'm sorry, I didn't understand.

Senator Audette: Okay, I'll try in English.

In the wording of your paragraph, we can change it to "an Indigenous governing body"?

An Hon. Senator: Show him where you want it.

Senator Audette: I'll read the motion in English. I move:

That the motion in amendment be amended by replacing "a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*" with "an Indigenous governing body".

Senator D. Patterson: Yes, I'm fine with that, Senator Audette, but did we vote on the amendment?

Senator Audette: Do we have to vote first?

Senator D. Patterson: Yes.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the subamendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the motion in amendment, as amended, carry? Is it agreed that we adopt Senator Patterson's amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7.1 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 11 carry? I'll let everybody get caught up here.

Senator Sorensen: With everything that was being discussed yesterday about 7.1, we're done now?

The Chair: We're done now. We're on clause 11 now.

Senator Sorensen: I know that three people were trying to organize and —

[Traduction]

Le sénateur D. Patterson : Je suis désolé, je n'ai pas compris.

La sénatrice Audette : D'accord, je vais essayer en anglais.

Dans le libellé de votre paragraphe, nous pouvons le remplacer par « un corps dirigeant autochtone »?

Une voix : Montrez-lui où vous le voulez.

La sénatrice Audette : Je vais lire la motion en anglais. Je propose|:

Que la motion d'amendement soit modifiée par remplacement de « conseil, un gouvernement ou une entité autorisés à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* » par « corps dirigeant autochtone ».

Le sénateur D. Patterson : Oui, cela me convient, sénatrice Audette, mais nous sommes-nous prononcés sur l'amendement?

La sénatrice Audette : Devons-nous d'abord le mettre aux voix?

Le sénateur D. Patterson : Oui.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter le sous-amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. La motion d'amendement modifiée est-elle adoptée? Les honorables sénateurs sont-ils d'accord pour adopter l'amendement du sénateur Patterson?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 7.1 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 11 est-il adopté? Je vais laisser tout le monde rattraper le retard à cet égard.

La sénatrice Sorensen : Compte tenu de tout ce qui a été dit hier au sujet de l'article 7.1, avons-nous terminé?

Le président : Nous avons terminé. Nous en sommes maintenant à l'article 11.

La sénatrice Sorensen : Je sais que trois personnes essayaient de s'organiser et...

The Chair: No, we're good now. We did it.

Back to clause 11. Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 16 carry?

Senator Greenwood: I have a piece for your consideration. I move:

That Bill C-29 be amended in clause 16, on page 7, by adding the following after line 8:

“(3) If the Minister fails to comply with the obligations set out in subsections (1) and (2), the Council may apply to a judge of the Federal Court for a declaration to that effect.”.

This amendment deals with the disclosure of information, namely, the protocol respecting the disclosure of information by the Government of Canada to the council regarding documents and material deemed relevant to the council's purpose. While subclause 16(2) states that the protocol must allow the council to receive all of the information it judges relevant to fulfill its purpose, there is no recourse for the council to obtain this information from the government if the government declines to disclose the information the council deems important or declines to follow the agreed-upon protocol. This proposed amendment allows the council to apply to a federal judge if the government or minister fails to comply with the obligations set out in clause 16.

During the Minister of Crown-Indigenous Relations' appearance before our committee, Senator Patterson asked about clause 16 and how this clause is vague, and the minister indicated that he was receptive to language that would strengthen the clause.

Senator D. Patterson: Thank you for this, Senator Greenwood. I am thinking about this proposed amendment with a question in my mind. Is it necessary to spell this out in

Le président : Non, tout va bien, maintenant. Nous l'avons fait.

Revenons à l'article 11. L'article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 15 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 16 est-il adopté?

La sénatrice Greenwood : J'ai une motion à soumettre à votre étude. Je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l'article 16, à la page 7, par adjonction, après la ligne 9, de ce qui suit :

« (3) Si le ministre manque aux obligations prévues aux paragraphes (1) et (2), le Conseil peut demander à un juge de la Cour fédérale de faire une déclaration à cet effet. ».

Cet amendement porte sur la communication de renseignements, c'est-à-dire le protocole concernant la communication au conseil par le gouvernement du Canada de renseignements concernant les documents jugés pertinents dans le cadre de la mission de celui-ci. Le paragraphe 16(2) prévoit que le protocole doit permettre au conseil de recevoir tous les renseignements qu'il juge pertinents pour remplir sa mission, mais le conseil n'a aucun recours lui permettant d'obtenir ces renseignements auprès du gouvernement si ce dernier refuse de lui communiquer ceux qu'il juge importants ou de respecter le protocole convenu. L'amendement proposé permet au conseil de s'adresser à un juge fédéral si le gouvernement ou le ministre ne respecte pas les obligations prévues à l'article 16.

Lors de la comparution du ministre des Relations Couronne-Autochtones devant le comité, le sénateur Patterson a posé une question au sujet de l'article 16 et du caractère vague de cet article, et le ministre a mentionné qu'il était réceptif à un libellé qui le renforcerait.

Le sénateur D. Patterson : Je vous remercie pour cette motion, sénateur Greenwood. Je réfléchis à l'amendement proposé avec une question en tête. Est-il nécessaire de le préciser

legislation? I ask that question because I'm just wondering if the council would have other tools that it could use if the minister fails to comply with the obligations set out in subclause 1, particularly whether they could indeed apply to a judge for a declaration without us having to spell it out in legislation. I'm just wondering if it's necessary to put this into law.

Senator Greenwood: Thank you for the question. As we were thinking about this, it was just to ensure that there were avenues or a way for the council to seek the information if they could not access it. That was the intent of this amendment.

[Translation]

Senator Audette: Thank you, Senator Greenwood. As I understand it, the organizations already have the option of turning to the courts, even though it is not specified in legislation. There is an initiative in the works in the medium to long terms to create a protector position, an Indigenous rights tribunal. A great deal of reflection must occur before we get there, including studies. This generates costs for the time being. If we include that in the bill, it would be as though they would have to take legal recourse for the time being. I'd be more comfortable waiting for the next process on which we've embarked: a legal recourse related the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls on the report and the two people who were named.

Maybe, instead of including it in the bill, we should rather include it in our observations so it doesn't get lost. As far as the governance of the board of directors is concerned, it will be up to each individual to decide how to proceed if they don't have access to documents.

[English]

Senator Greenwood: I hear what you are saying. I am thinking about ensuring that the council has the opportunity to have as many avenues of recourse as possible. It doesn't mean that they have to use this, but it may be there if they need it. I hear what you are saying about other things that I don't know about which may be coming and I'm not privy to. Thank you for your comment.

Senator LaBoucane-Benson: Following on what Senator Patterson said, I would actually like to hear from the officials about whether — I want the council to have teeth too, but do we need this? Do they have the teeth whether this is there or not? I think that's what Senator Patterson had alluded to. I'd like to hear from the officials.

dans la loi? Je pose la question parce que je me demande simplement si le conseil disposerait d'autres outils qu'il pourrait utiliser si le ministre ne respecte pas les obligations énoncées au paragraphe 1, et en particulier s'il pourrait effectivement demander à un juge de faire une déclaration sans que nous ayons à le préciser dans la loi. Je me demande seulement s'il est nécessaire d'inscrire cette possibilité dans la loi.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie de votre question. Pendant que nous y réfléchissons... nous voulions simplement nous assurer que le conseil disposait de moyens pour obtenir les renseignements s'il ne pouvait pas y avoir accès. C'était l'intention de cet amendement.

[Français]

La sénatrice Audette : Merci beaucoup, sénatrice Greenwood. Selon ce que j'en comprends, les organisations peuvent déjà avoir recours aux tribunaux, même si cela ne figure pas dans une loi. Il y a un exercice à moyen et à long terme qui s'en vient pour créer un poste de protecteur, un tribunal sur les droits autochtones. Il y a beaucoup de réflexion à faire avant d'en arriver là, y compris des études. Cela engendre des coûts pour le moment. Si on inclut cela dans un projet de loi, c'est comme s'ils devaient utiliser le recours judiciaire pour le moment. Je serais plus à l'aise qu'on attende le prochain processus sur lequel on s'est engagé; il s'agit d'un appel à la justice lié à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sur le rapport et les deux personnes qui ont été nommées.

Il ne s'agit peut-être pas de l'écrire dans un projet de loi, mais de s'assurer qu'on l'inclue dans des observations pour que cela ne soit pas perdu. Pour ce qui est de la gouvernance du conseil d'administration, ce sera à eux et à elles de décider comment ils veulent procéder s'ils n'ont pas accès à des documents.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Je comprends ce que vous dites. Mon idée est de faire en sorte que le conseil ait la possibilité d'avoir le plus de recours possible. Cela ne veut pas dire qu'il devra utiliser ce recours, mais il pourrait être prévu en cas de besoin. Je comprends ce que vous dites au sujet d'autres choses que je ne sais pas et dont je ne suis pas au courant. Merci de votre commentaire.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pour donner suite aux propos du sénateur Patterson, je voudrais entendre l'avis des fonctionnaires concernant la question de savoir si... Je veux que le conseil ait du mordant aussi, mais avons-nous besoin de cette précision? Aura-t-il du mordant, que ce recours soit prévu ou non? Je crois que c'est à cela que le sénateur Patterson a fait allusion. J'aimerais entendre l'avis des fonctionnaires.

Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: I can start and maybe Seetal can add. Thank you, senators.

There is one point that I'd like to raise within the context of this, and that is there is a protocol that will be developed. The teeth that we're talking about could be a part of that protocol. We also have within the Government of Canada the ATIP process, Access to Information and Privacy, which also has some teeth to it. I think Seetal may have something else she may want to add in this regard. And, of course, the courts are always a right of recourse and something else that can be used as well.

Seetal Sunga, Senior Counsel, Legal Services, Department of Justice Canada: Thank you very much.

My understanding of the government position and of my colleagues in the client department, is that, yes, the council does have whatever recourse it has available to them to the courts. It is a non-profit corporation and it is independent, so it will be able to have recourse to the courts in the normal course of events, as long as there is jurisdiction, et cetera. In that respect, it's not a necessary provision.

Another point that I think is worth making is that it may overly narrow the form of dispute resolution mechanism that the council may wish to design or negotiate into the information protocol itself. The council is not set up and we do not yet have an information protocol, but one of the things that could be addressed is actually developing something that might be appropriate to how the council wants to do its work. It may overly narrow the process that they might choose to engage in prior to recourse to the courts.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you for that.

Ms. Kapelus, if we wanted to write an observation that would maybe help in the protocol forming to ensure that there were teeth, do you have any recommendations on how we might form those observations? Or is that outside of your purview?

Ms. Kapelus: To a certain degree, yes, it would be outside of our purview to provide that, but it could be done.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

Senator Tannas: We don't yet have this protocol. Let's imagine that a future government somewhere down the road is less excited about developing a protocol and maybe we don't get

Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je peux commencer, et peut-être que Me Sunga pourra ajouter quelque chose. Merci, honorables sénateurs.

Il y a un point que j'aimerais soulever dans ce contexte, c'est-à-dire qu'un protocole sera élaboré. Le mordant dont il est question pourrait faire partie de ce protocole. Au gouvernement du Canada, nous avons aussi le processus d'AIPRP, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, qui a aussi du mordant. Je pense que Me Sunga a peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet. Et, bien entendu, les tribunaux sont toujours un recours auquel on a droit et autre chose qui peut être utilisé également.

Me Seetal Sunga, avocate-conseil, Services juridiques, ministère de la Justice du Canada : Merci beaucoup.

D'après ce que je crois savoir concernant la position du gouvernement et de mes collègues du ministère client, oui, le conseil dispose de tous les recours possibles devant les tribunaux. C'est une société sans but lucratif et indépendante, alors elle pourra avoir recours aux tribunaux dans le cours normal des choses, tant qu'il y aura compétence, et tout le reste. À cet égard, il ne s'agit pas d'une disposition nécessaire.

Un autre point qu'il vaut la peine de souligner, selon moi, c'est qu'une telle disposition pourrait restreindre excessivement la forme de mécanisme de règlement des différends que le conseil pourrait vouloir concevoir ou négocier dans le protocole d'information en soi. Le conseil n'a pas été mis sur pied, et nous n'avons pas encore de protocole d'information, mais l'une des questions qui pourraient être abordées, c'est l'élaboration de quelque chose qui pourrait convenir à la façon dont le conseil veut faire son travail. L'amendement pourrait restreindre excessivement le processus auquel il pourrait choisir de s'engager avant d'avoir recours aux tribunaux.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je vous remercie de ce commentaire.

Madame Kapelus, si nous voulions rédiger une observation qui pourrait faciliter l'élaboration du protocole pour nous assurer qu'il a du mordant, avez-vous des recommandations quant à la façon dont nous pourrions formuler ces observations? Ou bien est-ce que cette question ne relève pas de vous?

Mme Kapelus : Dans une certaine mesure, oui, elle ne relève pas de notre compétence, mais cela pourrait se faire.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci.

Le sénateur Tannas : Nous n'avons pas encore ce protocole. Imaginons qu'un gouvernement futur, à un moment donné, soit moins enthousiaste à l'idée d'élaborer un protocole et qu'il ne le

it done in time. That wouldn't be a surprise. I don't want to be sarcastic, but it could happen that we don't get it done in time. A new government takes over. It says the council "may" apply. It doesn't say that it "will" apply, "must" apply or "shall" apply. It says it "may." If no other protocol appears and the council is high centred, I think this is a nice little piece of insurance. If it doesn't harm, if it's redundant, et cetera, then why not? That would be my question, chair.

Senator Arnot: Senator Tannas nailed it, as far as I'm concerned. It says "may," not "shall." It's also designed, I think, to give the council the opportunity to create some public opprobrium over non-compliance, and it's a bit of a small "P" political motivation, perhaps, to motivate a minister to be in compliance. I think the thing speaks for itself. Let's give them the tools, whether they use them or not, rather than wait for something in the future that may or may not exist. There is no downside, in my opinion.

Senator Dalphond: My question is for the officials. Do I understand from your answers that if we look at clauses 2 and 3 of the bill, the council is a corporation, according to the Canada Not-for-Profit Corporations Act, and enjoys all the rights and benefits that are provided to corporations under that legislation, including the right to be treated as a legal entity which has the right to sue in court and to be sued?

Ms. Kapelus: Correct.

Senator Dalphond: So what you are saying is that they have the power to go to court because they are a legal entity that is empowered by the act to go to court?

Ms. Kapelus: Correct.

Senator Dalphond: Thank you.

Senator Coyle: It's already there, which is what the intent of this is. Do we need it? I mean, is it nice to have, or is it superfluous if it's already there? Putting forward this amendment is a good thing because we are testing if we need it. We have just heard that we don't need it because it's already there. That's what I'm hearing. It's nothing to take away for the intent of this amendment. We now have our answer, that it's actually already there without this. Is that correct?

Ms. Kapelus: Correct.

Senator Coyle: Okay. Thank you.

fasse peut-être pas en temps voulu. Ce ne serait pas une surprise. Je ne veux pas être sarcastique, mais il pourrait arriver que nous ne le fassions pas à temps. Un nouveau gouvernement prend le pouvoir. La motion énonce que le conseil « peut » demander. Elle ne dit pas qu'il « demandera » ou qu'il « doit » demander. Elle dit « peut ». Si aucun autre protocole n'est établi et que le conseil est très centré, je pense que c'est une belle petite assurance. Si l'amendement ne cause pas de tort, s'il est redondant, par exemple, pourquoi pas? Voilà ma question, monsieur le président.

Le sénateur Arnot : Le sénateur Tannas a visé juste, en ce qui me concerne. La motion dit « peut », et non pas « doit ». Je pense qu'elle vise également à donner au conseil la possibilité de créer un certain opprobre public à l'égard de la non-conformité, et il s'agit en quelque sorte d'une motivation politique avec un petit « p »... peut-être, pour motiver un ministre à se conformer. Je pense que l'idée est éloquente. Donnons au conseil les outils nécessaires, qu'il les utilise ou non, plutôt que d'attendre quelque chose qui pourrait ou non exister dans l'avenir. Il n'y a pas d'inconvénient, à mon avis.

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse aux fonctionnaires. Dois-je déduire de vos réponses que... si on regarde les articles 2 et 3 du projet de loi, le conseil est une personne morale, au sens de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et jouit de tous les droits et avantages qui sont accordés aux personnes morales en vertu de cette loi, y compris le droit d'être traité comme une personne morale qui a le droit d'intenter des poursuites judiciaires et d'être poursuivie?

Mme Kapelus : C'est exact.

Le sénateur Dalphond : Alors, vous affirmez qu'il a le pouvoir de s'adresser aux tribunaux parce qu'il est une entité juridique habilitée par la loi à le faire?

Mme Kapelus : C'est exact.

Le sénateur Dalphond : Merci.

La sénatrice Coyle : C'est déjà prévu, et c'est l'intention de cet amendement. En avons-nous besoin? Je veux dire, est-ce que c'est bien de le préciser ou est-ce superflu, si c'est déjà prévu? Présenter cet amendement est une bonne chose parce que nous faisons des tests si nous en avons besoin. On vient de nous dire que nous n'en avons pas besoin parce que c'est déjà prévu. Voilà ce que j'entends dire. Cela n'enlève rien à l'intention de cet amendement. Nous avons maintenant notre réponse, c'est-à-dire que c'est déjà prévu sans celui-ci. Est-ce exact?

Mme Kapelus : C'est exact.

La sénatrice Coyle : D'accord. Merci.

Senator Tannas: So again, this organization exists. It's being created by the government, and one of its primary duties is to get information from the government, repackage it, analyze it and publish it to people. This isn't just some corporation that has a beef with the government over something. It's vital to their work that they get information from the government. It's why they exist. I think it's an apples and oranges comparison to say, "Well, they are a corporation; therefore, they can sue because you can sue anybody if you are a corporation." It's not a leap of too far to imagine a moment when they might be sitting there being stonewalled by somebody in the government. To me, if it's there, they can show it to whoever it is that's in the way: "This remedy exists, and we're not scared to use it." That has a different power than, "Well, we're a corporation, and we can sue you like every other corporation in Canada can sue." I don't know that that is anywhere near as powerful.

We have ways of testing the will of the committee. Maybe it's time.

Senator Arnot: Can anybody think of an example where an Indigenous organization has gone to government and been thwarted, stonewalled or denied basic information that is exactly their right to get? I think we all can. That's what Senator Tannas is talking about. That's what Senator Greenwood is putting in. That's why it's there. It's not "shall," it's "may." It's forewarning government that this action might happen. Corporations have lots of tools, but they don't use them all.

Anyway, I see this as a good motion. I will be voting in favour of it.

Senator LaBoucane-Benson: I do like the idea of having teeth. I do. But what I heard the officials say is that it could limit this — I know it doesn't say "shall," but in the interpretation of it, it might limit it. What are the other recourses that this organization could take that are way more nimble than going to the Federal Court, which takes forever? Are there other avenues, because this is written like this, that we are making less available to this group? I don't know what they are. I'm not a lawyer.

Kate Ledgerwood, Director General, Reconciliation Secretariat, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: I can start and certainly turn to my colleague to continue.

Just to provide a little context, when this component of the bill was being introduced, it was to recognize the fact that the government was looking to try and create a system that would support the sharing of information. As senators are likely aware,

Le sénateur Tannas : Là encore, cette organisation existe. Elle est créée par le gouvernement, et l'une de ses principales fonctions est d'obtenir de l'information du gouvernement, de la réorganiser, de l'analyser et de la publier. Il ne s'agit pas simplement d'une société qui a un différend avec le gouvernement à propos de quelque chose. Il est essentiel pour son travail qu'elle obtienne de l'information du gouvernement. C'est pourquoi elle existe. Je pense que c'est comparer des pommes et des oranges que de dire : « Eh bien, il s'agit d'une société, de sorte qu'elle peut tenter des poursuites puisqu'une société peut poursuivre n'importe qui. » Il n'est pas exagéré d'imaginer qu'elle pourrait à un moment donné se heurter à un mur de la part de quelqu'un du gouvernement. À mon avis, si c'est là, elle peut le montrer à quiconque lui fait obstacle en disant : « Ce recours existe, et nous n'avons pas peur de l'utiliser. » C'est un pouvoir différent de celui qui consiste à dire : « Eh bien, nous sommes une société, et nous pouvons vous poursuivre comme toutes les autres sociétés au Canada peuvent le faire. » À mes yeux, cela est loin d'être aussi puissant.

Nous avons des moyens de tester la volonté du comité. Il est peut-être temps de le faire.

Le sénateur Arnot : Quelqu'un a-t-il en tête un exemple de cas où une organisation autochtone s'étant adressée au gouvernement s'est heurtée à un mur ou s'est vu refuser la communication de renseignements de base qu'elle avait parfaitement le droit d'obtenir? Je pense que nous en avons tous un. C'est ce dont parle le sénateur Tannas. C'est ce que propose la sénatrice Greenwood. C'est la raison pour laquelle c'est là. Ce n'est pas « doit », c'est « peut ». Cela avertit le gouvernement que cette mesure pourrait être prise. Les sociétés ont beaucoup d'outils, mais elles ne les utilisent pas tous.

Quoi qu'il en soit, je considère qu'il s'agit d'une bonne motion. Je vais voter en sa faveur.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'aime l'idée de donner du mordant. Oui. Mais ce que j'ai entendu les fonctionnaires dire, c'est que cela pourrait limiter... Je sais que cela ne dit pas « doit », mais selon l'interprétation qu'on en fait, cela pourrait imposer une limite. Est-ce que cette organisation dispose d'autres recours beaucoup plus souples que celui qui consiste à s'adresser à la Cour fédérale, ce qui prend une éternité? Je me demande s'il y a d'autres recours, car de la façon dont cela est formulé, nous limitons ce qui est mis à la disposition de ce groupe. Je ne les connais pas. Je ne suis pas avocate.

Kate Ledgerwood, directrice générale, Secrétariat de la réconciliation, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je peux commencer, et je vais certainement céder la parole à ma collègue.

Pour mettre un peu les choses en contexte, cet élément du projet de loi a été proposé pour reconnaître le fait que le gouvernement cherchait à créer un système qui faciliterait l'échange de renseignements. Comme les sénateurs le savent

there already exists the Access to Information Act and the Privacy Act, which certainly this organization would be able to avail itself of. They could request any information that they would like, and the government would have to respond to that. However, the intention was to try to find a more streamlined way that this information could be shared, and that was the intention around the development of this information-sharing protocol. Recognizing that it hasn't been developed yet, one of the intentions, as the act states, is it has to be developed with the minister in collaboration with the council, so the council also has to agree to what is going into that information-sharing protocol. Certainly, they would have the ability to introduce or identify the requirements around if there were disputes as well.

Similarly, while we are trying to create an avenue that was separate from the Access to Information Act, there is nothing that prevents the council in the future from using the Access to Information Act, and that certainly has as well different mechanisms and recourse. If there are concerns about the lack of information provided, there is the Information Commissioner who can do an assessment or investigation into it and potentially in relation to complaints. There is also the Privacy Commissioner for similar things.

Finally, as the other mechanism that we would see is strengthening, the requirement to provide information is around the annual report. The council is certainly within its rights to include information they would like that annual report, which could include the fact of the provision of information they are receiving from the government. With this bill, it also has a requirement that the prime minister table a response to that report to address the issues that were identified.

We see collectively that those are different ways that could support the intentions around this, but when this was introduced, it was really to look at finding a way to support the facilitation of information in a more streamlined way for the council.

Senator LaBoucane-Benson: Picking up on what Senator Tannas has been talking about, I would say that our observations should outline some principles for that protocol. In the event that protocol is never developed, then we would have the principles of a protocol maybe sitting there. That's what I'm hearing.

Senator Coyle: The protocol is already a must in the existing legislation.

Senator Audette: Coming from a place where even if we had the power to compel with the national inquiry, it was hard to get information and documents from all governments, and even other places. It was hard. I totally understand that words are very important.

probablement, il y a déjà la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, dont cette organisation pourrait certainement se prévaloir. Elle pourrait demander tous les renseignements qu'elle veut, et le gouvernement devrait donner suite à ces demandes. Cependant, le but était de trouver une façon plus simple de communiquer l'information. C'était l'intention derrière l'élaboration de ce protocole d'échange de renseignements. Étant donné qu'il n'a pas encore été élaboré, l'un des objectifs, comme le mentionne le projet de loi, est que le ministre l'élabore en collaboration avec le conseil, de sorte que le conseil doit également donner son accord sur le contenu de ce protocole d'échange de renseignements. Il aurait aussi certainement la capacité de proposer ou de définir les exigences en cas de différend.

De même, nous essayons de créer un recours distinct de la Loi sur l'accès à l'information, mais rien n'empêche le conseil de recourir à la Loi sur l'accès à l'information dans l'avenir, qui comporte assurément divers mécanismes et des recours. En cas de préoccupations quant au peu de renseignements fournis, le Commissariat à l'information peut procéder à une évaluation ou à une enquête à ce sujet, et éventuellement en ce qui concerne des plaintes. Il y a aussi le Commissariat à la protection de la vie privée pour les choses de ce genre.

Enfin, comme l'autre mécanisme que nous envisageons est le renforcement, l'obligation de fournir des renseignements a un lien avec le rapport annuel. Le conseil est certainement en droit de mentionner les renseignements qu'il aimerait obtenir dans le rapport annuel, ce qui pourrait comprendre la mention des renseignements qu'il reçoit effectivement du gouvernement. Le projet de loi exige également que le premier ministre présente une réponse à ce rapport afin de régler les problèmes qui ont été cernés.

Nous voyons que ce sont là diverses façons susceptibles de soutenir les intentions à cet égard, mais lorsque cela a été proposé, il s'agissait vraiment de trouver une façon de faciliter la communication de l'information afin de simplifier les choses pour le conseil.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pour revenir à ce que disait le sénateur Tannas, je dirais que nos observations devraient contenir certains principes relatifs à ce protocole. Dans l'éventualité où le protocole ne serait jamais élaboré, ces principes existeraient peut-être. C'est ce que j'entends.

La sénatrice Coyle : Le protocole est déjà une exigence dans le projet de loi actuel.

La sénatrice Audette : Au sein de l'enquête nationale, même si nous avons le pouvoir d'exiger la production de renseignements et de documents, il était difficile de les obtenir de tous les gouvernements, et même d'autres organismes. C'était difficile. Je comprends tout à fait que les mots sont très importants.

We had two witnesses that came here — Jennifer Moore-Ratray and Kimberly Murray — and who are doing an exercise and will soon be presenting a report on different mechanisms to make sure that Canada or the government gives the information. I would like to support this, but there are pieces or beads — as a beader — that are missing right now for me. The reports are coming in the fall or before Christmas. I need to see what could be good.

Every couple years, we have to review legislation and change and bring amendments to re-enforce. If we have good examples of what could be a recourse or tools — access to information takes forever — maybe we will amend something to make sure that there are real teeth in the protocol.

I want to support that, but it's too soon in the report process. There are two reports I'm anxious to read and see, the Indigenous Human Rights Tribunal and the Ombuds Office for Indigenous People, and then I'll be comfortable. Thank you.

Senator McCallum: Do you think that you are putting a lot of responsibility on the minister when you are looking at all those stats, like the over-incarceration, the children, education where Indigenous people fall behind? All that comes from the provinces. How will making the minister responsible for getting that information — that's putting a lot on him. He is going to have a hard time getting some of that. They already do.

Senator Greenwood: I have just a couple of things as I listened to senators and folks from the ministry and Justice.

I want to go back to what Senator Tannas and Senator Arnot said. This is an amendment that has the word “may” in it. It's not prescriptive. It says you “may” use this. It articulates it in a specific place. It doesn't have to be used. You talk about the council and the minister being part of a larger strategy or protocol. This could be a piece of protocol. It is not as if it is only this. It can be one piece of a whole range of other things. I don't know what you know, Senator Audette. You know these things that are coming. I don't know these things.

I'm going to speak from a very personal place. What I do know is that sometimes I waited a lifetime to see some changes in my community. To me, it's an articulated tool in a specific place to be used appropriately. It's one piece of a whole lot of other things. The minister will reach across government to get information, and through the federal-provincial tables if necessary, but he or she or they will be working with the council to develop what they believe is important in their strategy. That's

Nous avons reçu deux témoins — Jennifer Moore-Ratray et Kimberly Murray — qui sont en train d'effectuer un exercice et qui présenteront bientôt un rapport sur les différents mécanismes permettant de veiller à ce que le Canada ou le gouvernement fournisse l'information. J'aimerais appuyer cela, mais, à mes yeux, certaines pièces — ou certaines perles, si je puis dire en tant que perleuse — sont manquantes à ce moment-ci. Les rapports seront déposés au cours de l'automne ou avant Noël. J'ai besoin de voir ce qui pourrait être bon.

Tous les deux ou trois ans, nous devons examiner des textes législatifs, les modifier et proposer des amendements pour les renforcer. Si nous avons de bons exemples d'éventuels recours ou outils — l'accès à l'information prend une éternité —, nous pourrions peut-être apporter des modifications pour nous assurer que le protocole a vraiment du mordant.

Je veux appuyer cela, mais il est trop tôt dans le processus de reddition de comptes. Il y a deux rapports que j'ai hâte de lire, le tribunal autochtone des droits de la personne et le bureau de l'ombudsman des peuples autochtones, et après cela, je serai à l'aise. Merci.

La sénatrice McCallum : Croyez-vous que vous imposez une lourde responsabilité au ministre, compte tenu de toutes ces statistiques concernant, entre autres, la surreprésentation dans le système carcéral, les enfants et l'éducation, domaines où les Autochtones accusent du retard? Tout cela vient des provinces. En quoi le fait d'imposer au ministre la responsabilité d'obtenir ces renseignements... C'est lui en mettre beaucoup sur les épaules. Il va avoir de la difficulté à obtenir certains d'entre eux. C'est déjà le cas.

La sénatrice Greenwood : J'ai une ou deux choses à dire à la lumière de ce que j'ai entendu de la part des sénateurs et des gens du ministère et de Justice Canada.

Je veux revenir sur ce que les sénateurs Tannas et Arnot ont dit. Il s'agit d'un amendement qui contient le mot « peut ». Il n'est pas prescriptif. Il dit qu'on « peut » utiliser ce recours. Cela est mentionné à un endroit précis. Il n'est pas obligatoire de l'utiliser. Vous dites que le conseil et le ministre font partie d'une stratégie ou d'un protocole plus vaste. Il pourrait s'agir d'une composante du protocole. Ce n'est pas comme s'il se limitait à cela. Il peut s'agir d'un élément parmi une foule d'autres choses. Je ne sais pas ce que vous savez, sénatrice Audette. Vous savez ce qui s'en vient. Pas moi.

Je vais parler d'un point de vue très personnel. Ce que je sais, c'est que j'ai parfois attendu une éternité pour voir des changements dans ma collectivité. À mon avis, il s'agit d'un outil mentionné à un endroit précis qui doit être utilisé de façon appropriée. C'est un élément parmi tant d'autres. Le ministre communiquera avec l'ensemble du gouvernement pour obtenir de l'information, par l'entremise des tables fédérales-provinciales au besoin, mais là ou les personnes collaboreront

why I put this forward. It isn't the only thing, I just wanted some assurance for people.

The Chair: Thank you, Senator Greenwood.

Senator Dalphond: I have another question for the officials.

I understand from your previous answers that this is to be a body corporate and has the power to go to court to seek an injunction or *mandamus* or whatever other type of order against the government.

My question is the following: If we have this subclause 3 as drafted, can that be read as the minister fails to comply with its obligations? First, in paragraph 1, he must develop a protocol, and the protocol must allow the communication to the largest extent. If it fails to do so, could subclause 3 be read as meaning the sole remedy of the council is to "may apply to a judge" for a declaration to that effect, which will exclude injunctive relief, including *mandamus* and specific orders? Clause 16. Subparagraph 3 is specific, "may apply for declaration". Could that be read as that is the sole remedy in such a case? Maybe it's a bit better to say "apply to a federal court for a proper remedy," not to be limited. Here it says "for a declaration to that effect." It seems to limit the remedy of the council just to seek a declaration. The court will say, "Minister, you are not complying." Fine. Maybe change the minister. But I would prefer that they have the power to order an injunction and to say, "You must comply with this. This does not comply with the protocol, and we order you to comply within 60 days." I'm just wondering. I'm asking a question. I'm not proposing.

Ms. Sunga: Thank you for the question. We would like to take that under deliberation. It's a bit of a complex question and would require internal consultation before we answer. We can get back to you on that.

Senator Dalphond: Okay.

Senator McCallum: What is the process that the council is going to go through when they are requesting information? Are they going to the minister or to the organizations?

Ms. Ledgerwood: Part of the protocol is to identify the approach that the council will use to solicit information. The intention is that we will likely look to try and find as streamlined a process as possible to make it potentially a single entry point so the council does not have to do the work of going across all

avec le conseil en vue d'élaborer ce qui leur semble important dans le cadre de leur stratégie. C'est pourquoi je propose cela. Ce n'est pas la seule chose, je voulais simplement que les gens aient une certaine assurance.

Le président : Merci, sénatrice Greenwood.

Le sénateur Dalphond : J'ai une autre question pour les fonctionnaires.

D'après vos réponses précédentes, je crois comprendre qu'il s'agit d'une personne morale qui a le pouvoir de s'adresser aux tribunaux afin d'obtenir une injonction, une ordonnance de *mandamus* ou un autre type d'ordonnance contre le gouvernement.

Ma question est la suivante : le paragraphe 3, tel qu'il est rédigé, peut-il être interprété comme signifiant que le ministre manque à ses obligations? Tout d'abord, selon le paragraphe 1, il doit élaborer un protocole, et le protocole doit permettre la communication dans la mesure du possible. Si cela ne se produit pas, le paragraphe 3 pourrait-il être interprété comme signifiant que l'unique recours à la disposition du conseil consiste en ceci qu'il « peut demander à un juge » de faire une déclaration à cet effet, ce qui exclura une mesure injonctive, y compris une ordonnance de *mandamus* et des ordonnances particulières? Article 16. Au paragraphe 3, il est mentionné expressément : « peut demander une déclaration ». Cela pourrait-il être interprété comme signifiant qu'il s'agit du seul recours dans un tel cas? Il serait peut-être préférable de dire « demander à la Cour fédérale un recours approprié », pour que cela ne soit pas limité. Ici, on dit « faire une déclaration à cet effet ». Cela semble limiter le recours dont dispose le conseil au seul fait de demander une déclaration. La Cour dira : « Monsieur le ministre, vous manquez aux obligations. » Très bien. On changera peut-être de ministre. Mais je préférerais qu'elle ait le pouvoir d'ordonner une injonction et de dire : « Vous devez respecter ceci. Cela ne respecte pas le protocole, et nous vous ordonnons de vous y conformer dans les 60 jours. » Je me pose la question. Je pose une question. Je ne propose rien.

Me Sunga : Je vous remercie de votre question. Nous aimerions en discuter. C'est une question quelque peu complexe et nous devons nous consulter entre nous avant de pouvoir y répondre. Nous pourrions vous revenir là-dessus.

Le sénateur Dalphond : D'accord.

La sénatrice McCallum : Quel processus le conseil utilisera-t-il pour demander de l'information? Est-ce qu'il s'adressera au ministre ou aux organisations?

Mme Ledgerwood : Le protocole vise en partie à déterminer la méthode que le conseil utilisera pour demander de l'information. L'objectif consistera vraisemblablement à tenter de simplifier le plus possible le processus pour en faire éventuellement un point d'entrée unique afin que le conseil n'ait

the federal organizations in this case. Again, these are things that will have to be discussed with the council and the minister in the future to come up with an approach that both parties agree to on how the council will be receiving and requesting information.

Ms. Kapelus: If I may add, that protocol is the protocol referenced here that is to be developed but has yet to be developed.

The Chair: Great discussion.

Senator Arnot: I'm just wondering if it's possible that we could get an opinion from the legislative law clerk on these issues. That may weigh a lot of things. I'm happy if we had a vote on it. It's an opportunity to put some teeth in this act that could be helpful. We don't know what other legislation will ever come, et cetera. I think the issues are fairly clear. I'm prepared to have a vote on whether we support Senator Greenwood's amendment, or we can get the legislative law clerk to give us an opinion.

The Chair: There are two options: We can go to a vote now, or we can postpone and come back to it.

Senator Dalphond: May I propose a sub-amendment, "for a declaration to that effect or any other remedy"? That will make it stronger.

The Chair: Senator Greenwood, are you in agreement?

If there is a sub-amendment, we have to get translation from the law clerk before we can proceed. We can postpone and come back to this clause later as well. Is everyone in agreement with that?

All right, let's keep going.

Senator Greenwood: This is very similar. It really is very similar. Do you want me to do it formally? Oh, sorry.

This is 16.01, page 7. I move:

That Bill C-29 be amended on page 7 by adding the following after line 8:

“**16.01 (1)** The Council may apply to a judge of the Federal Court or of a superior court of a province for an order requiring a person, organization or entity in possession of a record relating to the operation, policies or practices of a Canadian residential school or the location of burial sites associated with a Canadian residential school to produce the record for examination by the Council.

pas à passer par tous les organismes fédéraux dans un cas comme celui-ci. Là encore, ce sont des choses dont il faudra discuter avec le conseil et le ministre afin que les deux parties puissent s'entendre sur la façon dont le conseil demandera et recevra l'information.

Mme Kapelus : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, ce protocole est le protocole mentionné ici, celui qui doit être élaboré, mais qui n'a pas encore été élaboré.

Le président : Excellente discussion.

Le sénateur Arnot : Je me demande s'il est possible d'obtenir l'avis du légiste sur ces questions. Cela peut être lourd de conséquences. Je serais heureux que nous votions là-dessus. C'est une occasion de donner à cette loi du mordant qui pourrait être utile. Nous ne savons pas quels autres projets de loi seront présentés. Je pense que les enjeux sont assez clairs. Je suis prêt à voter sur l'amendement de la sénatrice Greenwood, ou nous pouvons demander un avis au légiste.

Le président : Il y a deux options : nous pouvons passer au vote maintenant, ou nous pouvons mettre cela de côté et y revenir plus tard.

Le sénateur Dalphond : Si vous le permettez, je proposerais un sous-amendement : « une déclaration à cet effet ou tout autre recours ». Cela le rendra plus fort.

Le président : Sénatrice Greenwood, êtes-vous d'accord?

S'il y a un sous-amendement, nous devons obtenir la traduction du légiste avant de poursuivre. Nous pouvons reporter l'étude de cet article et y revenir plus tard. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Très bien, continuons.

La sénatrice Greenwood : C'est très semblable. C'est vraiment très semblable. Voulez-vous que je procède officiellement? Oh, désolée.

Il s'agit de l'article 16.01, page 7. Je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à la page 7, par adjonction, après la ligne 9, de ce qui suit :

« **16.01 (1)** Le Conseil peut demander à un juge de la Cour fédérale ou d'une cour supérieure d'une province de rendre une ordonnance enjoignant à une personne, à une organisation ou à une entité de communiquer au Conseil pour examen tout document en sa possession concernant l'exploitation, les politiques ou les pratiques d'un pensionnat autochtone canadien ou l'emplacement de lieux de sépulture qui y sont associés.

(2) The judge may make an order under subsection (1) subject to any terms and conditions that the judge considers appropriate.”.

This proposed amendment creates a new clause and is specific to the disclosure of information regarding Indian residential schools and the burial sites associated with residential schools. Our committee heard from the National Centre for Truth and Reconciliation. They are still unable to receive vital records from government and various religious organizations. As a result, the TRC’s Calls to Action No. 71-76 are yet to be fulfilled. Currently, there’s no recourse for the National Centre for Truth and Reconciliation to obtain these records.

We’ve heard from many witnesses and from these organizations. I believe the committee members agree that something should be done to ensure that this is remedied. This amendment will create a provision whereby the council may apply to a judge of the Federal Court or a superior court of a province for an order requiring a person or organization or entity in possession of a record relating to the operation, policies or practices of a Canadian residential school or the location of burial sites associated with a Canadian residential school to produce the record.

While some witnesses have called for the council to have powers similar to a tribunal or an inquiry, any amendments to this extent would fundamentally change the nature of the council. Therefore, I believe that this amendment strikes a balance where it gives them an opportunity.

I would also like to say and hope that we may agree on a sub-amendment that would include Indian day schools and associated institutions such as Indian hospitals, reformatories and industrial schools.

Senator Audette: I just want to be clear about knowing things that people might not know. I’m talking about Kimberly Murray, who came here as a witness and told us that there is a report coming, and Jennifer Moriarty was also a witness and has a report coming.

Again, with this, it’s important teeth about access to information with the oblates. I totally understand that. Also, Ms. Kimberly said we need legislation. We need laws. This is before the report of what she will propose to us — society, the government, the Senate — as to type of mechanism to get that information that is hard to access. This is again something I want to support, but there’s something missing. Or maybe I’ll say, “Oh, you were so right, and we should have done it.”

(2) Le juge peut assortir l’ordonnance des conditions qu’il estime indiquées. ».

L’amendement proposé crée un nouvel article qui porte spécifiquement sur la communication de renseignements concernant les pensionnats indiens et les lieux de sépulture associés aux pensionnats. Notre comité a entendu le témoignage du Centre national pour la vérité et la réconciliation, qui ne peut toujours pas obtenir des dossiers essentiels auprès du gouvernement et de diverses organisations religieuses. Par conséquent, les appels à l’action nos 71 à 76 de la CVR n’ont pas encore été mis en œuvre. À l’heure actuelle, le Centre national pour la vérité et réconciliation n’a aucun recours pour obtenir ces dossiers.

Nous avons entendu un grand nombre de témoins et des personnes qui représentent ces organisations. Je crois que les membres du comité conviennent de la nécessité d’agir pour remédier à la situation. En vertu de l’amendement proposé, le conseil peut demander à un juge de la Cour fédérale ou d’une cour supérieure d’une province de rendre une ordonnance enjoignant une personne, une organisation ou une entité à communiquer au conseil pour examen tout document en sa possession concernant l’exploitation, les politiques ou les pratiques d’un pensionnat autochtone canadien ou l’emplacement de lieux de sépulture qui y sont associés.

Des témoins ont proposé que l’on confère au conseil des pouvoirs semblables à ceux d’un tribunal ou d’une commission d’enquête, mais toute modification à cette fin changerait fondamentalement la nature du conseil. Par conséquent, je crois que l’amendement établit un équilibre en lui donnant un outil.

J’aimerais ajouter que j’espère que nous pourrions nous entendre sur un sous-amendement qui inclurait les externats indiens et d’autres institutions comme les hôpitaux indiens, les maisons de correction et les écoles industrielles.

La sénatrice Audette : Pour ce qui est de savoir des choses que les autres ne savent pas, je veux seulement préciser : Je parle de Kimberly Murray, qui est venue témoigner ici et nous a dit qu’un rapport suivrait, et je parle de Jennifer Moriarty, qui a également témoigné, et qui doit présenter un rapport.

Encore une fois, dans ce contexte, il est important de prévoir des moyens pour accéder à l’information. Je comprends tout à fait cela. Et Mme Kimberly a dit en outre que nous avons besoin de législation. Nous avons besoin de lois. C’est avant le rapport... sur ce qu’elle nous proposera — à la société, au gouvernement, au Sénat — comme mécanisme pour obtenir cette information difficile d’accès. Alors, je veux donner mon appui, mais il manque quelque chose. Ou peut-être que je dirai plutôt : « Oh, vous aviez tout à fait raison, et nous aurions dû le faire. »

Senator Coyle: I'm actually confused. This council has very different purposes from the Centre for Truth and Reconciliation and from the other entities that we've just described. Why would it be seeking these measures in order to get these records? I may be missing something completely, but as I understand the purpose of this council, will it be doing that on behalf of the Centre for Truth and Reconciliation or some other body? When I look at the purposes under purpose and functions, I don't see it. I don't see how this fits with the purposes and functions of the council. I see this as absolutely essential, but I don't see what it has to do with the council. I may have missed something along the way, or are we perhaps blurring? We were doing this study while we were also studying other things. As important as it is, does this fit with this particular bill that we are studying right now? I just went and looked for the purposes again and read them. This doesn't quite fit for me. But I could be corrected.

The Chair: Thank you for that, Senator Coyle.

Senator D. Patterson: I agree with Senator Coyle. This is a very important issue.

Senator Coyle: Huge issue.

Senator D. Patterson: I know it is a very important issue. I know that the National Centre for Truth and Reconciliation is struggling to get these records, and of course, this committee is well aware of that because we are studying that very issue. I think we are getting into the weeds too much on this, and actually, it may not even be something that the council will want to pursue, given that the National Centre for Truth and Reconciliation is very vigorously dealing with that issue.

Senator Dalphond pointed out to me as well that if it is recommended that Senator Greenwood's amendment that we've just been discussing would broaden —

Senator Coyle: Prior to this one?

Senator D. Patterson: — yes, could be broadened to include any other remedy, then that amendment could embrace such a process or such an order as is contemplated with this amendment, which would, therefore, make this amendment unnecessary.

I understand where you're coming from, Senator Greenwood, and it's a burning issue that we're all no doubt very concerned about, but I think that it's going too far. In any event, if we strengthen clause 16 as proposed in the previous amendment, it could embrace an order like this and a declaration and an injunction and a *mandamus* order. *Mandamus* is forcing a government to do something that it is supposed to do, if I recall correctly from law school. Clause 16(1), if it's broadened, could embrace this and other remedies without narrowing the remedies

La sénatrice Coyle : En fait, j'ai du mal à comprendre. La mission du conseil en question est complètement différente de celles du Centre pour la vérité et la réconciliation et des autres entités que nous venons de décrire. Pourquoi le conseil chercherait-il à recourir à ces mesures pour obtenir des documents? Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe, mais si je comprends bien la mission du conseil... Agirait-il au nom du Centre pour la vérité et la réconciliation ou d'un autre organisme? Lorsque je regarde sous la rubrique « Mission et attributions », je ne vois pas. Je ne vois pas comment cela cadre avec la mission et les attributions du conseil. Je considère que c'est absolument essentiel, mais je ne vois pas le lien avec le conseil. Ai-je manqué quelque chose en cours de route, ou sommes-nous en train de nous égarer? Nous nous penchons sur la présente question à l'étude, mais nos travaux portent également sur d'autres choses. Sans égard à l'importance de l'enjeu soulevé, se rattache-t-il réellement au projet de loi que nous étudions aujourd'hui? Lorsque je suis allée relire la mission, j'ai accroché. Mais j'ai peut-être tort.

Le président : Merci, sénatrice Coyle.

Le sénateur D. Patterson : Je suis d'accord avec la sénatrice Coyle. C'est un enjeu très important.

La sénatrice Coyle : C'est un enjeu énorme.

Le sénateur D. Patterson : Je sais que c'est un enjeu très important. Je sais que le Centre national pour la vérité et la réconciliation a de la difficulté à obtenir des documents et, bien sûr, le comité en est tout à fait conscient parce que nous étudions justement ce dossier. Je pense que nous sommes en train de nous perdre dans les détails; en fait, peut-être même que le conseil ne souhaitera pas le faire, étant donné que le Centre national pour la vérité et la réconciliation est déjà très actif sur ce front.

Comme m'a fait remarquer le sénateur Dalphond, s'il est recommandé que l'amendement de la sénatrice Greenwood dont nous venons de discuter s'étende...

La sénatrice Coyle : Avant celui-ci?

Le sénateur D. Patterson : ... oui, pourrait être élargi pour inclure tout autre recours. Cet amendement pourrait alors prévoir le processus ou l'ordonnance qui figure dans l'amendement à l'étude, rendant de fait ce dernier inutile.

Je comprends votre point de vue, sénatrice Greenwood, et cet enjeu pressant suscite chez nous une vive préoccupation — il n'y a aucun doute là-dessus —, mais je pense que cela va trop loin. Quoi qu'il en soit, si nous renforçons l'article 16 tel que proposé dans l'amendement précédent, il pourrait prévoir une ordonnance comme celle-ci — une déclaration, une injonction, une requête en *mandamus*... Le *mandamus* force un gouvernement à faire quelque chose qu'il est censé faire, si je me souviens bien de mes études en droit. Le paragraphe 16(1), s'il est élargi, pourrait

and foreclosing legal options of a federally incorporated corporation. Thank you.

Senator McCallum: I think this is very important with the burial sites. When you look at all the people that — what is that word when they don't believe? Denialism is coming up. When I look at the purposes, it's so important. It's to educate the public about Indigenous people's realities and histories and advocate for reconciliation. I went to the residential school, to Guy Hill, and we were there when they were searching for the graves, and this is so critical to reconciliation. It's the foundation of it. We knew our students didn't go home, so if you leave that out, then you're not getting the whole picture. We need to educate the public, and this is part of our history and our reality.

Senator Greenwood: Thank you for your input. It is very specific, and I was looking at the previous motion with the sub-amendment — I think that's what it's called — of any other remedy. There are so many things we could put in here. You're right, Senator Audette, that those ladies did come, and we know those reports are coming. I'm comfortable that what I'm proposing could be included or could fall under the previous one, and then we know we're catching it all. I guess that's what I am thinking here.

Senator Coyle: I wanted to respond to what Senator McCallum just said, which nobody here disagrees with. Absolutely that is central. We have all heard about denialism and the issues and the importance of getting at the truth, the truth part of truth and reconciliation, right? We have different entities with responsibilities for different pieces of that. I would imagine that a lot of the education that happens through this council will be happening in partnership with others, but the inputs for that education, much of it, I would imagine, would be coming from the Centre for Truth and Reconciliation in Winnipeg. And we have the ombudsperson.

We need to be clear, and it's hard for us to be clear, frankly. It's hard for me to be clear because there are many irons in this fire. That's a good thing, but I think we could get caught up in confusing the very specific purposes of each of those various entities. I would see this council using and partnering with other entities but not necessarily — if I were one of those, I'd be saying, "How come you're messing with my job? This is what I'm supposed to be doing. I'm supposed to be getting those records. I'm supposed to be doing that, and I'm supposed to be the keeper of that, not you. You can use what I am getting, and you can help me, but this is a clear delineation of what my purpose is versus your purpose, and yes, let's work together."

prévoir ce recours, entre autres, sans limiter les recours et exclure les options juridiques dont dispose une société constituée en vertu d'une loi fédérale. Merci.

La sénatrice McCallum : Je pense que c'est très important en ce qui concerne les lieux de sépulture. Quand vous voyez tous ces gens qui... Quel est le mot pour désigner ceux qui ne croient pas? Le négationnisme est à la hausse. Quand je regarde les attributions, c'est tellement important. Il sensibilise le public aux réalités propres aux peuples autochtones et à l'histoire de chacun de ces peuples et préconise la réconciliation. Je suis allée au pensionnat — à Guy Hill — et nous étions là pendant la recherche de tombes, et c'est si important pour la réconciliation. C'est fondamental. Nous savions que nos élèves ne rentreraient pas à la maison, alors si vous en faites fi, vous n'avez pas de vue d'ensemble. Nous devons sensibiliser le public, et cela fait partie de notre histoire et de notre réalité.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie de nous faire part de votre expérience. Elle est très précise, et je regardais la motion précédente et le sous-amendement — je pense que c'est ainsi qu'on l'appelle — au sujet des autres recours. Il y a tellement de choses que nous pourrions ajouter ici. Vous avez raison, sénatrice Audette, ces dames sont venues, et nous savons que les rapports suivront. Je suis convaincue que ma proposition pourrait être incluse à l'amendement précédent, et nous saurions alors que nous avons tout prévu. Voilà mon humble avis.

La sénatrice Coyle : Je voulais répondre à ce que la sénatrice McCallum vient de dire, que personne ici ne conteste. C'est absolument essentiel. Nous avons tous entendu parler de négationnisme — ces problèmes — et de l'importance de mettre la vérité au grand jour. « Vérité », comme dans « vérité et réconciliation », n'est-ce pas? Nous avons différentes entités qui ont chacune leurs responsabilités à cet égard. J'imagine qu'une grande part du travail de sensibilisation de ce conseil sera le fruit de partenariats, mais son contenu proviendrait, selon moi, du Centre national pour la vérité et la réconciliation, à Winnipeg. Et nous avons l'ombudsman.

Il faut bien comprendre, et c'est une tâche difficile, franchement. J'ai du mal à comprendre, parce qu'il y a beaucoup de joueurs sur le terrain. C'est une bonne chose, mais je pense que nous courons le risque de confondre les missions particulières de chacune de ces diverses entités. Je verrais ce conseil utiliser d'autres entités et établir des partenariats avec elles, mais pas nécessairement... Si j'étais l'une de ces entités, je dirais : « Pourquoi empiétez-vous sur mon travail? Cette fonction m'a été confiée. Je suis chargée d'obtenir ces archives. C'est ma responsabilité, et je dois aussi m'assurer de leur conservation. Vous pouvez utiliser ce que j'obtiens, et vous pouvez m'aider, mais il y a une distinction claire entre ma mission et la vôtre. Et oui, travaillons ensemble. »

Senator McCallum, don't take anything I have said about this particular amendment as not respecting the importance of this. It's more respecting the roles and responsibilities of the various entities. That's all I was getting at.

Senator Audette: We also come from a place where we deserve more, and it's something that should be there every day and it's not there. I totally understand that when we have an opportunity, we bring as much as we can.

I just want to give an example of why I think we should put this specifically under legislation. When we finished the inquiry, the Quebec government put it under legislation or an organization, and it's diluted that Indigenous families were able to get information where their babies were buried after a hospitalization or when they went to hospital without the parents. Forty years later, you're still wondering. "What happened to my babies, or my three babies? They never came back, and I don't know where they are. Are they still alive?" We fought to say, "Don't dilute this access of information under this organization. Create specific legislation just for families. They deserve to know, and not only one year but 10 years minimum." Kimberly Murray came to Quebec to understand that legislation and how the Quebec government has — well, you heard that. This is where I think it's so crucial that it should have been given to the National Centre for Truth and Reconciliation, that power to get that information, but it didn't happen.

I want to support, of course, but I think we need teeth. If it's under that organization where they have so much to do, I'm afraid that they might do half or not enough, because they have a big mandate. For information, it's a specific mandate we need to. We will get the report from those two women and their team, and if they propose something to us and we agree that it's the way to get information and to act — you know, for the amendment that was presented to us, we are putting this on this council when it's probably a different mandate than what they will recommend to us. I think Kimberly is called a special interlocutor. We might have to work on a piece of legislation.

Senator Coyle: A completely separate piece. Exactly.

Senator Greenwood: It's all good. Thank you for all of your input. This is really about my thinking. At this point, I would wish to withdraw the motion but have this request go alongside of it. I don't know if I'm using the right words. Senator LaBoucane-Benson mentioned this earlier on, and it came to me because when I went back and looked at clause 16, all those challenges that we face are articulated there. We face them

Sénatrice McCallum, je vous prie de ne pas interpréter l'un ou l'autre de mes propos comme une tentative de minimiser l'importance de cet enjeu. L'objectif est plutôt de respecter les rôles et les responsabilités des différentes entités. C'est tout ce que je voulais dire.

La sénatrice Audette : Nous avons aussi traversé une expérience où nous méritions mieux, et c'est vrai tous les jours, mais rien ne change. Certes, lorsque nous en avons l'occasion, nous faisons tout ce que nous pouvons.

Je veux simplement illustrer à l'aide d'un exemple pourquoi je suis d'avis qu'il faudrait intégrer cela au libellé de la loi. Lorsque nous avons terminé l'enquête, le gouvernement du Québec a adopté une loi, ou créé un organisme, qui a eu pour effet de détourner l'accès à l'information des familles autochtones au sujet de l'enterrement de leur bébé après une hospitalisation ou une visite à l'hôpital sans les parents. Quarante ans plus tard, ces familles ignorent toujours ce qu'il est arrivé à leur bébé, ou à leurs trois bébés. Ils ne sont jamais revenus, et elles ne savent pas où ils se trouvent, s'ils sont toujours en vie. Nous avons crié haut et fort : « Ne noyez pas l'accès à l'information dans cette organisation. Créez une loi particulière pour les familles. Elles méritent de savoir. Et pas seulement pendant un an, mais pendant au moins 10 ans. » Kimberly Murray est venue au Québec pour étudier cette loi et le processus du gouvernement du Québec... Eh bien, vous savez. À mon avis, c'est pourquoi il est primordial de conférer ce pouvoir au Centre national pour la vérité et réconciliation... le pouvoir d'obtenir l'information en question, mais il en a été autrement.

Je veux donner mon appui, bien sûr, mais je pense que nous avons besoin de moyens. S'il faut passer par une organisation qui a déjà tant à faire, je crains que les choses soient faites à moitié, ou dans une mesure insuffisante, vu l'ampleur du mandat de cette organisation. Sachez que c'est un mandat précis, et que nous avons besoin de moyens. Nous obtiendrons le rapport de ces deux femmes et de leur équipe, et si nous convenons que les mesures proposées sont une bonne façon d'accéder à l'information et d'agir... Vous savez, selon l'amendement qui nous a été présenté. Nous confions cela au conseil, alors qu'on nous proposera probablement un mandat différent — l'interlocutrice spéciale, Kimberly. Et nous devons peut-être travailler à un projet de loi.

La sénatrice Coyle : Un projet complètement distinct.

La sénatrice Greenwood : Merci, chers membres du comité, de vos interventions. Elles ont vraiment éclairé ma réflexion. À ce stade-ci, je voudrais retirer la motion, sous réserve d'une demande particulière. Je ne sais pas si j'utilise les bons mots. La sénatrice LaBoucane-Benson en a parlé tout à l'heure, et je suis d'accord avec elle. Lorsque je retourne à l'article 16, je constate que toutes les difficultés que nous éprouvons — et qui sont

today, but there is a reason that we face them. It is contained in this amendment that I will withdraw.

I think we should be putting this kind of thing — and I'm happy to help craft it — in an observation so that people do not forget where some of these things are situated. The previous motion that I brought forward has teeth. If the council so chooses, on whatever topic, it would have the teeth to do it, but I don't want this important part of our history, this context — and we will see it many times. I have written this in so many articles and books. I always start with that context. We can put that in as a strong observation so the council remembers as they start to do their work.

Thank you, everybody, for your input.

The Chair: Thank you for that, Senator Greenwood. Senator Greenwood is withdrawing her motion, so we need total consensus.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay.

Senator Audette: We are getting there. On clause 16.1, page 7, I move:

That Bill C-29 be amended in clause 16.1, on page 7, by replacing lines 9 and 10 with the following:

“**16.1** The Minister must, within six months after March 31 of each year, submit to the Council an annual”.

Senator Coyle: So instead of the end of each financial year, it's —

Senator Audette: Exactly. To be clearer. Precision.

Senator Coyle: I have no problem with it. I also have no problem with what's there because it's the same thing. It's a different word, but it's the same thing.

Senator Audette: I am adding a date.

The Chair: March 31.

Senator Coyle: After the end of each financial year, after March 31 of each year, and six months after the end of each financial year is March 31. It's the same thing.

Senator LaBoucane-Benson: There are some organizations that use different calendars.

The Chair: Yes, they use January as the end of the fiscal year.

décrites dans cette disposition —, nous les éprouvons aujourd'hui. Mais il y a une raison pour cela, et mon amendement en fait partie. Je retire cet amendement.

Je pense que nous devrions transposer ce genre de choses — et je me ferai un plaisir de contribuer à la rédaction — dans une observation, pour que les gens ne perdent pas certaines choses de vue. La motion précédente que j'ai présentée prévoit des moyens. Quoi que décide le conseil, dans le cadre d'un dossier ou un autre, il aura le pouvoir de mettre en œuvre sa décision. Mais je ne veux pas cette partie importante de notre histoire, ce contexte... Et nous le verrons souvent, je l'ai mentionné à maintes reprises dans mes articles et mes ouvrages. Ce contexte est toujours mon point de départ. Nous pouvons en faire une observation officielle pour que le conseil s'en souvienne lorsqu'il commencera ses travaux.

Merci à tous de votre contribution.

Le président : Merci, sénatrice Greenwood. La sénatrice Greenwood retire sa motion, donc nous avons besoin de l'unanimité.

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

La sénatrice Audette : Nous y arrivons. À l'article 16.1, page 7, je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l'article 16.1, à la page 7, par substitution, à la ligne 10, de ce qui suit :

« **16.1** Dans les six mois suivant le 31 mars de chaque année, ».

La sénatrice Coyle : Donc, au lieu de la fin de chaque exercice, c'est...

La sénatrice Audette : Exactement. Pour être plus claire. Précision.

La sénatrice Coyle : Cela ne me pose aucun problème. Je n'ai pas non plus de problème avec ce qui est là, parce que c'est la même chose. C'est un autre mot, mais c'est la même chose.

La sénatrice Audette : J'ajoute une date.

Le président : Le 31 mars.

La sénatrice Coyle : Après la fin de chaque exercice, après le 31 mars de chaque année, et six mois suivant la fin de chaque exercice, c'est le 31 mars. C'est la même chose.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Certaines organisations utilisent des calendriers différents.

Le président : Oui, ils utilisent janvier comme date de fin d'exercice.

Senator Coyle: It's the minister. It's the government.

Senator LaBoucane-Benson: I know, but this organization has to be on the March 31 calendar is what they are saying. They can't choose a January-to-December calendar. They are saying they have to be on the same calendar as the federal government.

Senator Coyle: It's just aligning the two. No problem.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 16.1 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried as amended.

Senator D. Patterson: Point of order: We're still postponing the earlier amendment on 16.1?

The Chair: Yes, we are still postponing that. They are separate clauses.

Senator D. Patterson: Chair, this is DGP C-29-17-8-7a.

The Chair: Yes.

Senator D. Patterson: Clause 17, page 8. I move:

That Bill C-29 be amended in clause 17, on page 8, by replacing lines 7 to 11 with the following:

“(a) the Government of Canada's post-apology progress towards reconciliation;

(b) the progress being made towards reconciliation across all levels of government and sectors of Canadian society; and

(c) the Council's recommendations respecting mea”.

This amendment is a consequential amendment to the previous one that was passed, which modified the functions of the council in clause 7.

As you know, I was unable to attend the committee yesterday, but I did see the proceedings, and I saw the intervention by the departmental officials who flagged that the passage of my amendment, which Senator Tannas introduced on my behalf, would create discordance with the reporting structure set out in clause 17.1. While I personally believe that the clause as originally written was broad enough to capture the new reporting

La sénatrice Coyle : Il s'agit du ministre. C'est le gouvernement.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je sais, mais l'organisation doit utiliser le calendrier du 31 mars, c'est ce qu'ils disent. Elle ne peut pas choisir un calendrier de janvier à décembre. Ils disent qu'elle doit utiliser le même calendrier que le gouvernement fédéral.

La sénatrice Coyle : Il s'agit simplement d'harmoniser les deux. Pas de problème.

Le président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 16.1 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté tel que modifié.

Le sénateur D. Patterson : J'invoque le Règlement. Nous reportons encore l'amendement précédent de l'article 16.1?

Le président : Oui, nous le reportons encore. Il s'agit d'articles distincts.

Le sénateur D. Patterson : Monsieur le président, il s'agit de la motion DGP C-29-17-8-7a.

Le président : Oui.

Le sénateur D. Patterson : Article 17, page 8. Je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l'article 17, à la page 8, par substitution, aux lignes 11 à 15, de ce qui suit :

« a) des progrès réalisés en matière de réconciliation par le gouvernement du Canada à la suite de la présentation d'excuses;

b) des progrès réalisés en matière de réconciliation dans tous les ordres de gouvernement et dans tous les secteurs de la société canadienne;

c) des mesures qu'il recommande pour promouvoir, ».

Cette modification est corrélative à l'amendement précédent qui a été adopté et qui modifiait les fonctions du conseil à l'article 7.

Comme vous le savez, je n'ai pas pu assister à la réunion du comité hier, mais j'ai vu les délibérations, et j'ai vu l'intervention des représentants du ministère, qui ont signalé que l'adoption de mon amendement, que le sénateur Tannas a présenté en mon nom, créerait une discordance par rapport à la structure de présentation de rapports établie à l'article 17.1. Même si je crois personnellement que l'article tel qu'il a été

requirements in the amended clause 7.1, I was happy to engage with the law clerk's office to have these amendments drafted. This is the direct result of the advice given by the official at our meeting last night, and that's why I have moved it. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Patterson. Comments or questions?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: New clause, 17.1.

Senator Greenwood: This is 17.1-8-25. I move:

That Bill C-29 be amended on page 8 by adding the following after line 25:

“Funding

17.1 (1) The Council may annually submit a request to the Minister for funding for its operations for the next following financial year.

(2) The Minister may, with the agreement of the Minister of Finance, submit the request to the Treasury Board for approval.

(3) The Treasury Board may specify any terms and conditions it deems appropriate for the approval of the request.

(4) The President of the Treasury Board must have any approved request included in the Main Estimates tabled in Parliament for the fiscal year.

(5) The Minister may, pursuant to the authority of an appropriation Act, pay to the Council any amount that is authorized.”

The rationale is that, while this clearly speaks to funding, as the bill stands right now, there is no multi-year funding, and we clearly heard from many witnesses that they would like to see multi-year funding. Right now it's a one-time endowment of \$125 million. This bill would allow the council to submit a funding request to the Minister of Crown-Indigenous Relations for the following fiscal year. It's not an obligation, but it opens the door that if the council wants to submit, the council can submit.

rédigé au départ était suffisamment large pour englober les nouvelles exigences en matière de rapports de l'article 7.1 modifié, j'ai eu le plaisir de collaborer avec le bureau du légiste afin de rédiger ces amendements. Il s'agit du résultat direct des conseils donnés par le représentant à notre réunion d'hier soir, et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé la motion. Merci.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Des commentaires ou des questions?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 17 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Nouvel article, 17.1.

La sénatrice Greenwood : Il s'agit de la motion 17.1-8-25. Je propose :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à la page 8, par adjonction, après la ligne 30, de ce qui suit :

« Financement

17.1 (1) Le Conseil peut présenter chaque année une demande de financement au ministre pour ses activités de l'exercice suivant.

(2) Le ministre peut, avec l'accord du ministre des Finances, soumettre la demande au Conseil du Trésor pour approbation.

(3) Le Conseil du Trésor peut subordonner l'approbation de la demande aux conditions qu'il estime indiquées.

(4) Le président du Conseil du Trésor fait inclure toute demande approuvée dans le Budget principal des dépenses déposé devant le Parlement pour l'exercice visé.

(5) Le ministre peut, en vertu d'une loi de crédits, verser au Conseil toute somme autorisée. »

La raison, c'est que, bien qu'il soit manifestement question de financement, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne prévoit rien concernant le financement pluriannuel, et de nombreux témoins nous ont dit clairement qu'ils aimeraient voir du financement pluriannuel. À l'heure actuelle, il s'agit d'une dotation unique de 125 millions de dollars. Le projet de loi permettrait au conseil de présenter une demande de financement au ministre des Relations Couronne-Autochtones pour l'exercice suivant. Ce n'est pas une obligation, mais cela ouvre la porte : si le conseil souhaite présenter une demande, il peut le faire.

Senator Sorensen: Just on the lay out of the bill, we have a report of council, we have tabling of Parliament, we have government response, so this will be a fourth clause, with the number 4 beside it.

Senator Greenwood: With “Funding.”

Senator Sorensen: With “Funding.” Thank you, I just couldn’t find the word “funding.”

Senator Greenwood: Sorry.

Senator Sorensen: Number 4, Funding. Thank you.

Senator Tannas: I want to make sure that I understand. My understanding of the endowment was that it is the only way in which a government can provide funding beyond its own mandate, beyond its own Parliament, that is, to put in a big chunk of money, budget it and have it spent in a fiscal year, hand it over, and then nobody can take it back. So the endowment is permanent funding. That is the idea.

I like this amendment because you never know — inflation versus scope, expansion, all of those things. It shouldn’t be necessarily that the council’s request for annual funding, operating funds, is dismissed because they point at the big chunk of endowment money and say, “There is your funding.” It may be that’s not right. The way that you have written it, Senator Greenwood, it has a lot of “may”s in it, so it really provides for the opportunity but not the obligation or, in fact, the expectation that it’s there. It gives maximum flexibility to everybody. I support it. Great amendment.

Senator Coyle: I have three questions. The first one is, would this not be a whole other clause as opposed to being under the report of council, which is what 17 is about?

Senator Greenwood: I would have to rely on the clerk. I don’t know.

Senator Coyle: It’s a different title. It’s a different thing from what 17 is about.

The Chair: Separate clause. The amendment creates a new clause.

Senator Coyle: I guess. I don’t know.

The Chair: It’s 17.1

Senator Coyle: It is 17.1. Okay.

Senator Arnot: It regularizes everything at the end of this, and it’ll probably be the new 18 or 19 or whatever.

La sénatrice Sorensen : En ce qui concerne la présentation du projet de loi, nous avons un rapport du conseil, un dépôt devant le Parlement, une réponse du gouvernement; il s’agira donc d’un quatrième article portant le numéro 4.

La sénatrice Greenwood : Avec « Financement ».

La sénatrice Sorensen : Avec « Financement ». Merci, je n’arrivais pas à trouver le mot « financement ».

La sénatrice Greenwood : Excusez-moi.

La sénatrice Sorensen : Numéro 4, Financement. Merci.

Le sénateur Tannas : Je veux m’assurer de bien comprendre. Ce que je comprends de la dotation, c’est qu’il s’agit du seul moyen pour un gouvernement de fournir un financement au-delà de son propre mandat, au-delà de son propre Parlement, c’est-à-dire de verser une grosse somme d’argent, de la budgéter et qu’elle soit toute dépensée au cours d’un exercice; de la remettre, et que personne ne puisse la reprendre ensuite. Il s’agit donc d’un financement permanent. C’est l’idée.

J’aime cet amendement parce qu’on ne sait jamais... l’inflation par rapport à la portée, l’expansion, toutes ces choses. La demande de financement annuel du conseil — les fonds de fonctionnement — ne devrait pas être nécessairement rejetée parce qu’on pointe du doigt la grosse somme d’argent de la dotation en disant : « Voilà votre financement. » Il se peut que ce ne soit pas correct. De la façon dont vous l’avez rédigé, sénatrice Greenwood, l’amendement contient beaucoup de « peut »; il prévoit donc vraiment la possibilité, mais pas l’obligation ou, en fait, l’attente d’un tel financement. Cela donne un maximum de souplesse à tout le monde. Je l’appuie. Excellent amendement.

La sénatrice Coyle : J’ai trois questions. La première est la suivante : ne s’agirait-il pas d’un tout autre article plutôt que de faire partie du rapport du conseil, ce qui est l’objet de l’article 17?

La sénatrice Greenwood : Je dois m’en remettre à la greffière. Je ne sais pas.

La sénatrice Coyle : Le titre est différent. Ce n’est pas la même chose que ce dont traite l’article 17.

Le président : Article distinct. L’amendement crée un nouvel article.

La sénatrice Coyle : Je suppose. Je ne sais pas.

Le président : C’est le 17.1.

La sénatrice Coyle : C’est le 17.1. D’accord.

Le sénateur Arnot : Tout sera régularisé à la fin, et il s’agira probablement du nouvel article 18 ou 19 ou peu importe.

Senator Coyle: Just doesn't make sense to me that it's under the same heading. Anyway, that's not my main point.

The Chair: But that's a question for the law clerk.

Senator Coyle: So that's a question.

The Chair: Yes.

Senator Coyle: I would like to hear any reaction from our officials. I'm just curious, you know, about the Senate putting in something about funding.

Senator Greenwood, I have run non-profits just like you have. I sure wouldn't want just an annual opportunity. I would want multi-year funding. What's the annual stuff? It's a nightmare. If it makes sense to put anything in about money — which I'm not sure it is — why would we be putting annual stuff in here? That's a nightmare for any non-profit.

Can I hear from you folks on that?

Ms. Kapelus: I know references have already been made to the endowment fund. Indeed, through our conversations with the transitional committee members and others, the endowment fund was that first permanent step to allow an opportunity to figure out what actually was needed on an ongoing basis.

In terms of, yes, there are some "may"s in here. I would just point out that for the section that — second paragraph, with the 2, with the agreement of the Minister of Finance — it's a little interesting to have that there. The minister could submit without the agreement, but, from a technical perspective, I just wanted to add that.

We have this relationship with a lot of partners, where they do come back. Pre-budget submission is a general practice with different bodies, different communities, and they submit regularly, and not just necessarily annually, sometimes. It can happen more than once within a one-year period, depending on needs, priorities and things like that. Those would be my initial comments.

Ms. Sunga: The only thing that I will add is that there is a little bit of peril in laying out internal processes in a piece of legislation and then maybe the processes themselves change. It's in legislation but may become obsolete at some point in the future. You were referring to internal approval processes, et cetera.

La sénatrice Coyle : Il me semble tout à fait illogique que ce soit sous la même rubrique. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas mon point principal.

Le président : Mais c'est une question qui s'adresse au légiste parlementaire.

La sénatrice Coyle : C'est donc une question.

Le président : Oui.

La sénatrice Coyle : J'aimerais entendre la réaction de nos représentants du ministère. Je suis simplement curieuse, vous savez, quant au fait que le Sénat prévoit quelque chose au sujet du financement.

Sénatrice Greenwood, tout comme vous, j'ai dirigé des organismes sans but lucratif. Je ne voudrais certainement pas que ce soit seulement une possibilité annuelle. Je voudrais un financement pluriannuel. Pourquoi quelque chose pour un an seulement? C'est un cauchemar. S'il est logique de prévoir quoi que ce soit au sujet de l'argent, ce dont je doute, pourquoi devrions-nous prévoir quelque chose pour un an seulement? C'est un cauchemar pour tout organisme sans but lucratif.

Puis-je avoir votre avis à ce sujet?

Mme Kapelus : Je sais qu'on a déjà parlé du fonds de dotation. En fait, d'après les conversations que nous avons eues avec les membres du comité de transition et d'autres personnes, le fonds de dotation était la première étape permanente qui permettait de déterminer ce qui était réellement nécessaire sur une base continue.

En ce qui concerne les « peut », oui, il y en a quelques-uns. J'aimerais simplement souligner que, pour ce qui est de la section — deuxième paragraphe, avec le 2, avec l'accord du ministre des Finances —, c'est un peu plus intéressant de l'avoir là. Le ministre pourrait présenter une demande sans l'accord, mais, d'un point de vue technique, je voulais simplement ajouter cela.

Nous avons cette relation avec beaucoup de partenaires récurrents. La présentation de mémoires prébudgétaires est une pratique générale pour différents organismes, différentes communautés, et ils sont présentés régulièrement, et pas nécessairement seulement une fois par an, parfois. Cela peut se produire plus d'une fois au cours d'une période d'un an, selon les besoins, les priorités et ce genre de choses. Voilà ce que j'avais à dire pour commencer.

Me Sunga : La seule chose que j'ajouterai, c'est qu'il est un peu périlleux d'établir des processus internes dans un projet de loi alors que les processus eux-mêmes changeront peut-être ensuite. C'est dans la loi, mais cela pourrait devenir obsolète à un moment donné. Vous parliez de processus d'approbation internes, et cetera.

Senator Greenwood: So what would your recommendation be, then?

Ms. Kapelus: We can't really advise. We can give feedback on what practices we have in place.

The one thing I will add, taking up the same line of reasoning that Seetal was just explaining, this is limiting it to the federal government. There are other models of endowments internationally — I'm thinking of Australia — where there are multiple sources of funding that are often sought for bodies like this, not just a federal one. This could be suggestive that this is the only option for funding sources. I'm just putting that out there.

Senator LaBoucane-Benson: I also come from the not-for-profit world. When Mike DeGagné was here, he was talking about his experience with running the Aboriginal Healing Foundation and not having to go to the government hat in hand every year, begging for money, as the entire reason why they set it up as an endowment.

I personally would like to find a way to get the endowment increased. If anybody remembers, Mike DeGagné had \$350 million to run the Aboriginal Healing Foundation. I am thinking of strong observations saying that I don't know why this isn't funded to the same level. He was doing a lot of work, research and in the community. This is going to be a lot of work.

I remember the CEO of native counselling is always saying about how he doesn't want his hand out. He wants to shake hands in partnership with government. Government needs the not-for-profit world, and the government will need this council as much as this council needs the government. Setting up an annual "please give me money" situation makes this council hat in hand to the government, and the government says, "Okay, here are all the ways you must spend this money and the rules around that money," whereas the endowment is rule-free. That was the entire thing. Let this council go over there and do all of their work, independent of government, and they don't have to write annual fiscal reports and account for every pencil. Anybody who has had government funding knows what it's like. At the end of the fiscal year, you count how many pencils you have used, how many stacks of paper, and account for why you used those seven pencils. It's a lot. This council should not be in that kind of funding arrangement, in my mind.

La sénatrice Greenwood : Quelle serait donc votre recommandation?

Mme Kapelus : Nous ne pouvons pas vraiment vous conseiller. Nous pouvons donner une rétroaction sur les pratiques que nous avons en place.

J'ajouterai une chose, pour reprendre le même raisonnement que Seetal vient d'expliquer, c'est que cela se limite au gouvernement fédéral. Il y a d'autres modèles de fonds de dotation à l'échelle internationale — je pense à l'Australie — pour lesquels il existe de multiples sources de financement qui sont souvent recherchées pour les organismes de ce genre, et pas seulement pour les organismes fédéraux. Cela pourrait donner à penser qu'il s'agit de la seule option quant aux sources de financement. Je dis simplement ce que je pense.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je viens aussi du monde des organismes sans but lucratif. Lorsque Mike DeGagné était ici, il a parlé de son expérience de l'administration de la Fondation autochtone de guérison et du fait qu'il n'avait pas à se présenter chaque année au gouvernement, la main tendue pour quémander de l'argent, raison même pour laquelle il l'a créée en tant que fondation.

Personnellement, j'aimerais trouver une façon d'augmenter le fonds de dotation. Si vous vous souvenez, Mike DeGagné disposait de 350 millions de dollars pour administrer la Fondation autochtone de guérison. Je pense à des observations énergiques disant : « Je ne sais pas pourquoi le financement n'est pas du même ordre. » Il faisait beaucoup de travail, de la recherche et du travail dans la collectivité. Cela va demander beaucoup de travail.

Je me souviens que le directeur général du counselling pour les autochtones, les Native Counselling Services, dit toujours qu'il ne veut pas avoir à quêter. Il veut travailler en partenariat avec le gouvernement. Le gouvernement a besoin du monde des organismes sans but lucratif, et le gouvernement aura besoin de ce conseil autant que ce dernier a besoin du gouvernement. La création d'une situation où il faut demander chaque année : « s'il vous plaît, donnez-moi de l'argent » fait en sorte que le conseil doit quémander au gouvernement, et le gouvernement dit : « D'accord, voici toutes les façons dont vous devez dépenser cet argent et les règles qui s'y rattachent », alors que la dotation est libre de toute règle. C'était là tout l'enjeu. Laissons le conseil aller et faire tout son travail indépendamment du gouvernement, et il n'aura pas à rédiger de rapports financiers annuels et à justifier chaque crayon. Quiconque a reçu des fonds du gouvernement sait ce que c'est. À la fin de l'exercice, vous comptez le nombre de crayons que vous avez utilisés, le nombre de piles de papier, et vous expliquez pourquoi vous avez utilisé ces sept crayons. C'est beaucoup. À mon avis, le conseil ne devrait pas être soumis à ce type de mécanisme de financement.

I would feel much more comfortable with a strong observation saying to fund this at the same level of the Aboriginal Healing Foundation was funded at, in endowment, and leave them do their work. That's just me.

Talking about annual funding doesn't sound very arm's length. It sounds very, "We're your watchdog." It sounds like, "We want you to fund us." Therefore we're in that really uncomfortable beholden to government situation, and we don't want this council there. We want them storming the castle when they have to. That's what I would say.

[Translation]

Senator Audette: My English-speaking brain is asleep, so I'll speak in French. Is this something we can find — my question is for our government colleagues — is this type of wording present in acts dealing with organizations similar to the council?

Second, is the Senate allowed to draft bills or amendments that deal with financial matters, that involve money, or was funding already announced for a bill? That clarification is important to me.

[English]

Ms. Sunga: Can we take a minute to confer to answer the question?

Senator Audette: The first one or the second one?

[Translation]

I understand asking, but organizations can already ask for money. Is it for fear, as Senator Tannas explained, of the money not being forthcoming? At the same time, if we're not saying — the council wants to be arm's length; that's my understanding. Aren't we essentially telling them, "Your independence, you can—"?

I want to understand. I thought they wanted to be arm's length when we heard them. I understand full well how precarious funding is for all organizations, but they'll be receiving an amount that they'll have to invest. They will have to spend or allocate those funds appropriately.

I'd like you to explain that to me, senator. Can other governments get involved as well? Could they constitute other sources?

Je me sentirais beaucoup plus à l'aise en présence d'une observation énergique voulant qu'il ait le même niveau de financement que celui que la Fondation autochtone de guérison a reçu, en dotation, et qu'on le laisse faire son travail. Ce n'est que mon avis.

Parler de financement annuel ne semble pas être sans lien de dépendance. C'est comme dire : « Nous sommes votre chien de garde ». Cela semble signifier : « Nous voulons que vous nous financiez. » Nous nous retrouvons donc dans cette situation inconfortable de redevabilité envers le gouvernement, et nous ne voulons pas que le conseil se retrouve dans cette situation. Nous voulons qu'il monte à l'assaut quand c'est nécessaire. C'est ce que je dirais.

[Français]

La sénatrice Audette : Mon cerveau anglophone est endormi, alors je vais m'exprimer en français. Est-ce que ce sont des choses que l'on retrouve — ma question s'adresse à nos collègues du gouvernement —, est-ce que l'on peut voir ce genre de libellé dans des lois qui ont des organismes similaires au conseil?

Deuxièmement, est-ce que le Sénat a le droit de créer des projets de loi ou des amendements qui traitent de questions financières, où l'on parle d'argent, ou est-ce qu'il y avait déjà de l'argent annoncé pour un projet de loi? Cette petite ligne doit être claire pour moi.

[Traduction]

Me Sunga : Pouvons-nous prendre une minute pour discuter afin de répondre à la question?

La sénatrice Audette : La première ou la deuxième?

[Français]

Je comprends l'exercice de demander, mais les organisations peuvent déjà demander de l'argent. Est-ce par crainte, comme le sénateur Tannas l'a expliqué, que l'argent ne vienne pas? En même temps, si on n'est pas en train de dire... Le conseil veut être indépendant; c'est ce que je comprends. Ne sommes-nous pas en train de leur dire : « Votre indépendance, vous pouvez... »

Je veux comprendre. Je pensais qu'ils voulaient être indépendants lorsqu'on les a entendus. Je comprends bien que le financement est précaire pour l'ensemble des organisations, mais ils vont recevoir un montant qu'ils vont devoir investir. Ils devront bien dépenser ou bien allouer les fonds.

J'aimerais que vous m'expliquiez, sénatrice. Est-ce que ce sont d'autres gouvernements aussi? Est-ce que cela peut être d'autres sources?

[English]

Senator Greenwood: Thank you for the question. The primary reasons I brought this forward are the Call to Action 54 that calls upon Canada to provide multi-year funding to a national council for reconciliation and having heard many of the witnesses talk about multi-year funding. I don't think this amendment obligates any group or council to just apply for government funding. This just makes sure that doorway is open instead of just \$125 million and that's all you are going to get. There is a pathway and the doorway is open. Whether the council chooses to walk through that doorway, that's their choice. It is not the only doorway open to the council. They may go to other places and sources of funding, as I understand it, but this just keeps that opportunity open for them.

I don't believe a \$125 million endowment is enough. Senator LaBoucane-Benson just talked about the Aboriginal Healing Foundation with \$350 million. This kind of work and the magnitude of the expectation around this council is massive to even undertake, prioritize and then begin the work. I listened clearly to what the witnesses were saying, and I am trying to create a space or place for them to have opportunity. That was the whole intent of this. It's not to obligate anybody. It is to create that space or that an opportunity.

The Chair: Would anyone else like to comment?

[Translation]

Ms. Kapelus: To your first question, not to date, no, not to our knowledge.

[English]

Not to our knowledge at present, no. We just conversed amongst ourselves, and we're not aware of any.

Senator Audette: Thanks.

Senator Arnot: What was the question? "Not to our knowledge?" What's the question you are answering?

Ms. Kapelus: Basically, if there are any other examples of where we have seen language like this in a similar model or way. We were trying to pick our brains not even just in legislation but elsewhere, but nothing that we're aware of.

Senator Coyle: To follow on what you said, this looks not like language you see in legislation, but it looks like a process that may be written up about how do you follow the federal

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie de votre question. Les principales raisons pour lesquelles j'ai soulevé cette question sont l'appel à l'action 54, qui demande au Canada de fournir un financement pluriannuel à un conseil national de réconciliation. J'ai aussi entendu de nombreux témoins parler de ce type de financement. Je ne pense pas que cet amendement oblige un groupe ou un conseil à ne demander que du financement gouvernemental. Il s'agit simplement de s'assurer que cette porte est ouverte, au lieu de se contenter de 125 millions de dollars et de n'obtenir que cela. Il y a une solution, et la porte est ouverte. Que le conseil choisisse de franchir cette porte, c'est son choix. Ce n'est pas la seule porte ouverte au conseil. Il peut aller ailleurs et se tourner vers d'autres sources de financement, si j'ai bien compris, mais cela ne fait que lui laisser cette possibilité.

Je ne crois pas qu'un fonds de dotation de 125 millions de dollars soit suffisant. La sénatrice LaBoucane-Benson vient de parler de 350 millions de dollars en ce qui concerne la Fondation autochtone de guérison. Ce genre de travail et l'ampleur des attentes à l'égard du conseil sont énormes, ne serait-ce que pour établir les priorités et entreprendre et commencer le travail. J'ai bien écouté ce que les témoins ont dit, et j'essaie de créer un espace ou un lieu pour qu'ils puissent avoir la possibilité. C'était le but de tout cela. Il ne s'agit pas d'obliger qui que ce soit. Il s'agit de créer cet espace ou cette possibilité.

Le président : Quelqu'un d'autre veut-il ajouter quelque chose?

[Français]

Mme Kapelus : En réponse à votre première question, pas à notre connaissance, jusqu'à présent.

[Traduction]

Pas à notre connaissance actuellement, non. Nous venons de discuter entre nous, et nous n'en connaissons pas.

La sénatrice Audette : Merci.

Le sénateur Arnot : Quelle était la question? « Pas à notre connaissance? » Quelle est la question à laquelle vous répondez?

Mme Kapelus : Essentiellement, s'il y a d'autres exemples où nous avons vu ce genre de libellé dans un modèle ou une méthode similaires. Nous nous sommes posé des questions non seulement sur la législation, mais aussi sur d'autres aspects, mais nous n'avons rien trouvé à notre connaissance.

La sénatrice Coyle : Pour donner suite à ce que vous avez dit, cela ne ressemble pas au libellé que l'on voit dans la législation; cela ressemble plutôt à une procédure qui pourrait

government bureaucracy. That's what it looks like to me. That is an unusual thing to put in legislation.

Having said that, I completely agree with Senator Greenwood and what everybody else is saying here. We heard clearly from our witnesses that they didn't feel that that endowment amount was sufficient. They didn't want that to tie their hands from being able to seek more funding if needed or wanted from the federal government, or possibly other sources. I understand what the intent is, absolutely, and I really appreciate what our colleague Senator Greenwood has done here because she has clearly distilled those many, many pages of the Hansard notes and has pulled out for all of us and for our benefit these reminders of these key areas that we heard from our witnesses. What do we do with it is the question here.

I'm not sure that Senator LaBoucane-Benson and I completely see things eye to eye, but with the idea of an observation on perhaps three things, one under the title of adequacy of funding for the important purpose of council, one about the initial endowment amount needing to be of a greater magnitude; and one that the provision of that endowment not preclude the council from seeking multi-year or other funding or further endowment funding, for that matter, from the federal government. The council — and we already know this is possible because it is a non-profit — can, according to its own will, seek out funding from other sources. That is a possible three-pronged way of getting at this very strong message that we heard from several witnesses without limiting it but actually broadening it and making a strong statement in an observation. That's what I'm saying, because I think that might actually be stronger and maybe more appropriate, in my mind.

Senator Arnot: I think the fundamental flaw is the endowment amount. We have talked about it so many times: \$125 million at 5%, \$6.25 million a year, is not enough — we know that, and everybody agrees with that — whereas \$350 million at the same 5% would be \$17.5 million. That's in the ballpark. If you consider the mandate of the Aboriginal Healing Foundation, it's at least comparable to this mandate here. If we put it in an observation, is it going to have any effect?

Senator Coyle: I don't think we can put a dollar amount.

Senator LaBoucane-Benson: I think we can observe.

Senator Arnot: My question is, does it have any real effect? Will that flaw be remedied?

être rédigée sur la manière de respecter la bureaucratie du gouvernement fédéral. Voilà l'impression que j'ai. C'est une chose inhabituelle à inscrire dans un texte législatif.

Cela dit, je suis tout à fait d'accord avec la sénatrice Greenwood et avec ce que tout le monde dit ici. Nos témoins nous ont dit clairement qu'ils estimaient que ce montant de dotation n'était pas suffisant. Ils ne voulaient pas que cela les empêche de demander un financement supplémentaire, si nécessaire ou souhaité, au gouvernement fédéral, ou éventuellement à d'autres sources. Je comprends tout à fait l'intention, et j'apprécie vraiment ce que notre collègue, la sénatrice Greenwood, a fait ici, car elle a clairement résumé ces très nombreuses pages du harsard et a extrait pour nous tous, et pour notre bénéfice, ces rappels des points clés que nous avons entendus de la part de nos témoins. La question est de savoir ce que nous allons en faire.

Je ne suis pas sûre que la sénatrice LaBoucane-Benson et moi-même soyons tout à fait sur la même longueur d'onde, sauf pour l'idée de faire une observation sur peut-être trois points : un premier portant sur la façon adéquate de financer l'objectif important du conseil, un deuxième au sujet du montant initial de la dotation qui doit être plus élevé et un troisième traitant du fait que cette dotation n'empêche pas le conseil de demander un financement pluriannuel ou autre, ou des fonds de dotation supplémentaires, d'ailleurs, au gouvernement fédéral. Le conseil — et on sait déjà que c'est possible parce qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif — peut, selon sa volonté, aller chercher des fonds auprès d'autres sources. C'est peut-être une manière en trois volets d'aborder ce message très fort que nous avons entendu de la part de plusieurs témoins, sans le limiter, mais en élargissant la portée et en faisant une déclaration ferme dans le cadre d'une observation. Je dis cela, parce que je pense que cela pourrait être plus fort et peut-être plus approprié, à mon avis.

Le sénateur Arnot : Je pense que le problème fondamental est le montant de la dotation. Nous en avons parlé à maintes reprises, 125 millions de dollars à 5 %, soit 6,25 millions de dollars par année, ce n'est pas suffisant — nous le savons, et tout le monde est d'accord là-dessus —, alors que 350 millions de dollars au même taux de 5 % équivaldraient à 17,5 millions de dollars. C'est à peu près cela. Si on considère le mandat de la Fondation autochtone de guérison, il est au moins comparable à celui-ci. En faire une observation aura-t-il un quelconque effet?

La sénatrice Coyle : Je ne pense pas que nous puissions mettre un montant en dollars.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je pense que nous pouvons observer.

Le sénateur Arnot : Ma question est la suivante : Cela a-t-il un effet réel? Ce problème sera-t-il corrigé?

Senator Tannas: The tyranny of the “or” and the genius of the “and,” right? We should have an observation about the endowment being insufficient and suggesting an amount.

Senator Arnot: Agreed.

Senator Tannas: When the minister was here, he acknowledged that there would potentially be a need for additional funds. He responded to Senator Arnot and said that he acknowledged the fact that there may be more annual funds needed: We develop the council, and the council comes up with an action plan, figures out the scope of the work and budgetary requirements, and we are definitely open to increasing that. To me, having this sitting there as a legitimizing of asking for annual money with an observation that ties to this and explains it would be entirely appropriate. The two go together.

Senator D. Patterson: Just quickly, if we are going to put anything like this in, it’s too weak. For one thing, it suggests only year-to-year funding, which is not what we would want. Secondly, it’s strange that the minister would have to get agreement from the Minister of Finance. That’s unusual and unnecessary. This clause about terms and conditions set by Treasury Board invites nickel-and-diming of the kind that we’re afraid of. I do think this would erode the independence of the council, having to go every year, even though it’s optional. My own view is that it should be a strong observation. Thank you.

The Chair: All right. So we’ll end debate on this.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: No.

The Chair: So the amendment is defeated.

We’ll revert back to clause 16. This is the subamendment that we postponed earlier to Senator Greenwood’s.

It is moved by the Honourable Senator Dalphond that the motion in amendment be further amended by adding:

That the motion in amendment be amended by adding after “effect” the following: “or for any other appropriate order”.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the motion in amendment, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Tannas : La tyrannie du « ou » et le génie du « et », n’est-ce pas? Nous devrions avoir une observation sur le fait que la dotation est insuffisante et suggérer un montant.

Le sénateur Arnot : Oui.

Le sénateur Tannas : Lorsque le ministre était ici, il a reconnu que des fonds supplémentaires pourraient être nécessaires. Il a répondu au sénateur Arnot qu’il reconnaissait qu’il faudrait peut-être plus de fonds annuels. Nous mettons sur pied le conseil, et ce conseil élabore un plan d’action, détermine la portée du travail et les exigences budgétaires, et nous sommes assurément disposés à augmenter ces fonds. À mon avis, il serait tout à fait approprié de légitimer le fait de demander des fonds annuels au moyen d’une observation qui s’y rattache et qui l’explique. Les deux vont de pair.

Le sénateur D. Patterson : Brièvement, si nous voulons ajouter quelque chose de ce genre, c’est trop faible. D’une part, seul un financement annuel est proposé, ce qui n’est pas ce que nous souhaitons. D’autre part, il est étrange que le ministre doive obtenir l’accord du ministre des Finances. C’est inhabituel et inutile. Cet article portant sur les conditions établies par le Conseil du Trésor invite à faire des économies de bouts de chandelle comme nous le craignons. Je pense que cela minerait l’indépendance du conseil, qui devrait se présenter chaque année, même si c’est facultatif. Je suis d’avis qu’il devrait s’agir d’une observation importante. Merci.

Le président : Très bien. Nous allons donc mettre fin au débat.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : Non.

Le président : L’amendement est donc rejeté.

Nous revenons à l’article 16. Il s’agit du sous-amendement que nous avons reporté tout à l’heure pour celui de la sénatrice Greenwood.

L’honorable sénateur Dalphond propose que la motion d’amendement soit modifiée de nouveau par adjonction de ce qui suit :

Que la motion d’amendement soit modifiée par adjonction, après « effet » de « ou de rendre toute autre ordonnance appropriée ».

Est-ce d’accord?

Des voix : D’accord.

Le président : La motion d’amendement modifiée est-elle adoptée?

Des voix : D’accord.

The Chair: Shall clause 16, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 18 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We're moving now. Shall clause 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry? Senator McCallum?

Senator McCallum: I'm going to do it in third reading, because the interpreters have to go and we don't have time.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry, as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: If amendments were adopted, is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes as a result of the amendments adopted by the committee, including updating cross-references and renumbering of provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report? We don't have to do observations at all. They can be done in third reading. The observations can be done at third reading as speeches.

Senator D. Patterson: Can the observations be done later by steering and circulated? No?

Le président : L'article 16 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 18 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 19 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous passons maintenant à autre chose. L'article 20 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il adopté? Sénatrice McCallum?

La sénatrice McCallum : Je vais le faire à l'étape de la troisième lecture, parce que les interprètes doivent partir et que nous n'avons pas le temps.

Le président : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Si des amendements sont adoptés, est-il convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter toute modification technique, grammaticale ou autre modification non substantielle nécessaire par suite de l'adoption d'amendements par le comité, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il envisager d'annexer des observations au rapport? Nous ne sommes pas du tout obligés de faire des observations. Cela peut se faire à l'étape de la troisième lecture. Les observations peuvent être faites à l'étape de la troisième lecture sous forme de discours.

Le sénateur D. Patterson : Les observations peuvent-elles être faites plus tard par le comité directeur et distribuées? Non?

The Chair: There wouldn't be a chance for the committee to discuss. I'm being told that it's not recommended to do that practice. The best course of action is observations during the speech at third reading.

Senator Coyle: Is there a reason we couldn't get this done on Tuesday with observations?

Senator Arnot: It's too late for that. I think it's better to consider this —

Senator Coyle: Yes, because then it's more coordinated.

Senator D. Patterson: Observations are important.

The Chair: Yes. We'll adjourn and come back at a later date.

Senator Sorensen: If we have a suggested observation, do you want us to send it to you in advance? It's nice to have them in advance. Okay.

The Chair: Thank you for your input, everyone, and the great discussion tonight.

(The committee adjourned.)

Le président : Le comité n'aurait pas l'occasion de discuter. On me dit qu'il n'est pas recommandé de le faire. La meilleure façon de procéder consiste à faire des observations pendant le discours à l'étape de la troisième lecture.

La sénatrice Coyle : Y a-t-il une raison pour laquelle nous n'avons pas pu faire cela mardi avec les observations?

Le sénateur Arnot : Il est trop tard pour cela. Je crois qu'il est préférable d'envisager ce...

La sénatrice Coyle : Oui, parce que c'est plus coordonné.

Le sénateur D. Patterson : Les observations sont importantes.

Le président : Oui. Nous allons lever la séance et revenir à une date ultérieure.

La sénatrice Sorensen : Si nous avons une observation à proposer, voulez-vous que nous vous l'envoyions à l'avance? C'est bien de les avoir à l'avance. D'accord.

Le président : Je vous remercie tous de votre contribution et de l'excellente discussion de ce soir.

(La séance est levée.)
